



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

BILAN & PERSPECTIVES

2022



Extended
Monaco

BILAN & PERSPECTIVES

2022

Extended
Monaco





Palais de Monaco

Mars 2023

Le numérique fait désormais partie intégrante de la vie de chacune et de chacun.

Il est devenu, en quelques années seulement, un vecteur incontournable de l'action des Etats et des collectivités publiques, en toutes ses dimensions.

Mon Gouvernement y est pleinement impliqué au travers, en particulier, de la Délégation chargée de la Transition Numérique laquelle accompagne toutes les démarches de nos services publics en direction des administrés.

C'est ainsi l'Etat tout entier qui, sous mon autorité, est mobilisé pour relever le défi de la transition numérique et élargir l'accès des usagers et des acteurs économiques à une palette toujours plus étendue d'applications et de téléservices.

Aujourd'hui, l'attractivité de la Principauté nécessite en effet une offre de services comparable à celle des places internationales les plus performantes.

Ce rapport d'étape 2022 atteste du potentiel remarquable tel qu'il résulte notamment du lancement de notre Cloud souverain, le premier en Europe. Il s'agit désormais de consolider notre connectivité pour renforcer la vitalité de notre économie et promouvoir le bien-vivre à Monaco.



PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Le Ministre d'Etat

Depuis bientôt cinq ans la transition numérique est menée par le Gouvernement, avec pour objectifs des relations plus fluides avec l'administration, des politiques publiques plus performantes et une contribution au développement économique. Dans un monde en perpétuel changement et dans une concurrence accrue entre pays, les territoires qui se développent et attirent sont ceux qui ont su tirer profit de la transformation numérique.

C'est là tout l'enjeu d'Extended Monaco.

Œuvrant avec l'ensemble des départements du Gouvernement Princier que je dirige, le positionnement de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique a fait ses preuves.

L'État monégasque a assumé son ambition en investissant à la hauteur de l'enjeu. Les résultats sont là. La Principauté de Monaco et ses habitants peuvent désormais bénéficier de l'apport de technologies de haut niveau dans leur quotidien.

Je tiens à remercier l'ensemble des équipes de cette Délégation devenue essentielle pour la qualité et l'amélioration de nos politiques publiques.

Pierre DARTOUT



SOMMAIRE

L'ÉDITO DE FRÉDÉRIC GENTA

10

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES MONÉGASQUES ET RÉSIDENTS..... 14

L'ÉDITO DE JULIEN DEJANOVIC

16

AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES LOCATAIRES DOMANIAUX : UNE PRIORITÉ DE L'ÉTAT

18

MOBILITÉ, SCOLARITÉ, LOISIRS... TOUS LES VOILETS DU QUOTIDIEN SE NUMÉRISENT

19

Le succès de Monapass, l'application transport et loisirs tout-en-un

19

3 QUESTIONS À Georges Gambarini

20

Your Monaco, l'app qui connaît la principauté sur le bout des doigts !

21

Monaco Santé : socle de la stratégie e-santé monégasque

22

3 QUESTIONS À Thierry Poyet

23

École : le numérique, un outil pour apprendre et comprendre

24

L'offre numérique culturelle s'enrichit 25

INTERVIEW DE Cyril Gomez 26

MonGuichet.mc : un portail numérique unique pour l'ensemble des démarches administratives 27

3 QUESTIONS À Marine Rolando 28

FOCUS SUR L'identité numérique 29

INTERVIEW DE Georges Marsan 30

Extended Monaco s'engage pour les droits des femmes 31

FOCUS SUR Résidents : une panoplie de services pour simplifier leur installation à Monaco 32

Et demain : une plateforme pour attirer et mieux accueillir les résidents 33

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES ENTREPRISES..... 34

L'ÉDITO DE PASCAL ROUISON

36

Avec le Fonds Bleu, Extended Monaco accompagne la transformation numérique des entreprises

38

3 QUESTIONS À Diego Bonaventura

40

Des démarches toujours plus faciles d'accès

42

L'embauche et la recherche d'emploi en ligne en 2023

44

3 QUESTIONS À Guillaume Rose

45

EXTENDED MONACO OFFRE AUX PROFESSIONNELS LES MEILLEURES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES 46

Le cloud souverain, une première en Europe 46

La signature électronique : un atout pour les entreprises locales 48

FOCUS SUR Les pendulaires 50

L'ADMINISTRATION À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE..... 52

Les agents et fonctionnaires accompagnés dans les nouveaux usages de travail

55

3 QUESTIONS À Bertrand Vanzo

56

Dans les coulisses du Service Public

58

Vers une plateforme des données de l'Administration monégasque

59

4 QUESTIONS À Hélène Colonna-d'Istria Amourdedieu et Rodolphe Heigel

60

Deux nouveaux sites officiels d'information administrative

61

3 QUESTIONS À Christophe Pierre

62

Des routes numériques souveraines pour une transformation moderne et sécurisée

63

E-Ambassade monégasque : démarrage cette année 63

3 QUESTIONS À Agnès Lepaulmier 64

3 QUESTIONS À Jean-Charles Harlé 65

Un numérique durable 66

L'inclusion numérique comme credo 67

La Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique (DITN) 68

Les 4 objectifs stratégiques du programme Extended Monaco 68

Le numérique en chiffres à Monaco 69



« Le numérique est un levier majeur pour développer l'économie de la Principauté de Monaco et accroître son attractivité. »

L'ÉDITO DE

FRÉDÉRIC GENTA

Délégué Interministériel à l'Attractivité
et à la Transition Numérique



Près de 4 ans après le lancement du Programme Extended Monaco, la Principauté a-t-elle rattrapé son retard en matière numérique ?

En mars 2018, la Principauté disposait de très peu de services numériques gouvernementaux pour la santé, la mobilité, la vie quotidienne et administrative des Monégasques, des résidents et des pendulaires. Les infrastructures numériques du pays, ainsi que le parc informatique de l'Administration, étaient obsolètes et peu sécurisés. Monaco s'exposait à un risque de décrochage numérique.

Avec le lancement en avril 2019 par le Prince Souverain du programme Extended Monaco, Le Gouvernement a réussi le pari d'insuffler une dynamique numérique en Principauté. Chaque année nous réalisons des projets, dont l'addition apporte des bénéfices tangibles au pays. Cet apport a notamment été décisif dans notre gestion de la crise du Covid-19 sur l'ensemble des sujets de l'État. Aujourd'hui il s'agit surtout pour le numérique d'être l'un des principaux moteurs du plan de relance de notre économie, et également d'offrir des services concrets à la population dans sa vie quotidienne.

Cinq ans après la promesse est tenue : plus que de se mettre à niveau, la Principauté dispose d'excellentes infrastructures numériques.

Concrètement, quels changements le numérique apporte-t-il aux habitants ?

De manière continue les services numériques s'installent dans notre quotidien et contribuent à améliorer notre qualité de vie déjà exceptionnelle.

Le guichet unique de l'Administration, MonGuichet.mc, offre un accès en ligne aux principales démarches (telles que la demande de carte de résident, l'inscription à l'école, le paiement de la cantine, la visite technique d'un véhicule, le paiement de l'estampille, la prise de rendez-vous avec l'Administration, ou encore la demande d'un logement domanial).

Le site « Mon Espace Domaines » permet également de gérer les affaires courantes liées au logement et à l'échange d'appartements.

Aujourd'hui sur 100 demandes à l'administration, 80 sont réalisées en ligne par les usagers.

Le numérique est aussi un levier incontournable pour repenser la mobilité à Monaco. Un exemple concret: l'application de covoiturage, Klaxit, est largement plébiscitée par les pendulaires avec près de 140000 trajets financés, ce qui contribue à la réduction de notre impact carbone. Autre succès, alors qu'à la base elle était dédiée au seul usage des transports, l'application Monapass est devenue la billettique numérique de Monaco.

Enfin, l'application Your Monaco, avec ses informations du quotidien à portée de main a déjà conquis près de 5000 usagers en l'espace de 3 mois.





Comment le numérique aide-t-il les entreprises ? Contribue-t-il au développement de l'économie monégasque ?

Aujourd'hui, une cinquantaine de démarches pour les entreprises sont dématérialisées. À titre d'exemple, depuis décembre dernier, les professionnels peuvent acheter un extrait de RCI en ligne sans se déplacer, avec la même valeur probante qu'un extrait délivré au guichet et qui pouvait nécessiter 45 minutes d'attente. Nous parlons ici de 20 000 demandes par an rien que pour le RCI. D'ici la fin de l'année, ils disposeront d'une toute nouvelle plateforme dédiée à l'emploi : les processus d'embauche gagneront en fluidité et la promotion des postes à pourvoir en Principauté en visibilité.

Plus important encore, bien au-delà de contribuer à la réduction de la charge administrative de nos entreprises, le numérique est un vecteur clé pour le développement de notre économie. Notre plan de relance et d'investissement par le numérique porte ses fruits et a été prolongé en 2023. Nos entreprises prennent le virage du numérique, avec des conséquences tangibles pour notre économie : pour 1 € investi via le Fonds Bleu, les entreprises concernées annoncent en moyenne 8 € de chiffre d'affaires généré, et ainsi de

nouvelles recettes pour l'État. Conséquence immédiate, le secteur du numérique, en Principauté, c'est-à-dire les sociétés monégasques accompagnant la transformation numérique de nos entreprises, connaît une forte croissance, avec un chiffre d'affaires cumulé de l'ordre de 800 millions d'euros.

La Principauté a-t-elle désormais la capacité de réussir dans un monde de plus en plus numérique ?

La révolution numérique est loin d'être achevée. À peine avons-nous eu le temps de « digérer » la précédente vague, que nous allons devoir faire face à de nouvelles ruptures technologiques (l'intelligence artificielle, la blockchain, le métavers ou encore l'informatique quantique pour ne citer qu'elles), qui immanquablement bouleverseront les modèles sociaux et économiques et accentueront la compétition entre les États.

La bonne nouvelle est que la Principauté est désormais armée et dispose des bases essentielles pour réussir durablement.

Nos infrastructures sont performantes, sécurisées et souveraines. Monaco a été le premier pays à être couvert à 100 % par le réseau 5G dès fin 2019. La Fibre a été déployée sur le territoire monégasque dès

2021, avec le plus haut débit mondial. L'identité numérique équipe progressivement l'ensemble de la population. Enfin, nous avons lancé le premier Cloud Souverain d'Europe en octobre 2021, déjà utilisé par l'État et près de 30 entreprises à ce jour.

Nous disposons également des talents nécessaires pour penser et mener à bien de grands projets numériques en Principauté : plus de 200 collaborateurs compétents réunis à Fontvieille au sein de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique, et un écosystème de plus de 2 000 salariés engagés dans les entreprises de services numériques monégasques.

Enfin, Monaco fait également le pari de l'avenir en préparant les nouvelles générations. De la maternelle au lycée, les élèves sont formés à la programmation, aux outils numériques et sensibilisés aux risques liés au digital.

Portée par la vision du Prince Souverain, la Principauté possède à présent toutes les capacités, pour non seulement faire face aux défis d'un numérique sans cesse en mouvement, mais surtout pour en tirer des avantages et ainsi conforter son attractivité.





An aerial photograph of Monaco, showing dense urban buildings and a harbor with several sailboats. The image is overlaid with a semi-transparent red geometric shape that frames the text.

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES MONÉGASQUES ET RÉSIDENTS

Grâce au parcours fluide, personnalisé et automatisé qu'il impulse, le numérique permet d'instaurer une relation privilégiée avec l'Administration monégasque et d'accompagner la population dans des moments de vie clés : mariage, naissance, déménagement, première résidence à Monaco, inscription à l'école de ses enfants, achat d'un véhicule, entrée dans le cycle universitaire ou encore recherche d'un emploi.

En l'espace de 4 ans, le Gouvernement Princier a lancé plus de 120 démarches en ligne de la vie courante, toutes disponibles sur le portail [MonGuichet.mc](https://monguichet.mc).



**« L'objectif
d'Extended
Monaco est
de simplifier
la vie de la
population »**

L'ÉDITO DE

JULIEN DEJANOVIC Directeur des Services Numériques

« Le programme Extended Monaco est né d'une conviction : pour notre Principauté, le numérique constitue une opportunité inédite de décupler une qualité de vie exceptionnelle et d'augmenter la valeur du Service Public. Près de 4 ans après son lancement, Extended Monaco a tenu toutes ses promesses.

La première était de mettre en place les fondations indispensables à la transformation numérique de la Principauté. Monaco dispose aujourd'hui d'infrastructures performantes, sécurisées et souveraines. Grâce à la Fibre qui couvre 100 % du territoire depuis 2021, les Monégasques et résidents bénéficient du plus haut débit internet mondial (jusqu'à 10 Gigabits).

À Monaco, l'identité numérique est également devenue une réalité. La Principauté a lancé ses nouveaux titres d'identité régaliens électroniques - cartes d'identité et cartes de séjour - en juin 2021. Aujourd'hui, plus d'un tiers des Monégasques et la moitié de nos résidents en sont déjà équipés, soit près de 20000 personnes.

Depuis le lancement du portail MonGuichet.mc, nous sommes entrés dans une nouvelle ère de la relation entre l'utilisateur et son Administration. Nous simplifions le quotidien des Monégasques et des résidents en leur donnant accès à un catalogue centralisé des démarches en ligne du Service Public. Cette plateforme,

compatible avec l'identité numérique, permet de renforcer la relation de l'Administration avec les particuliers mais aussi avec les entreprises, et de positionner ainsi Monaco sur les plus hauts standards en termes de Service Public. La dématérialisation des procédures administratives s'est considérablement accélérée. Près de 120 démarches en ligne de la vie courante sont désormais accessibles sur MonGuichet.mc, et adoptées par les usagers dans plus de 80 % des cas, avec des taux de satisfaction très élevés. L'année dernière, près de 50000 demandes en ligne ont été enregistrées. Le service est assuré 24h/24 et 7j/7, et disponible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette. L'expérience est 100 % digitale, et les utilisateurs bénéficient aussi d'un suivi optimisé de leurs dossiers. Aujourd'hui, une personne désirant s'installer à Monaco se voit ainsi offrir la possibilité de franchir toutes les étapes de son installation en Principauté en ligne, de sa demande de carte de séjour à l'inscription de ses enfants à l'école, en passant par l'échange de son permis de conduire étranger.

En poursuivant cet objectif de simplification de la vie de la population, nous proposons aux Monégasques, résidents, pendulaires et visiteurs de passage en Principauté l'accès à des plateformes répondant à tous les besoins du quotidien.

Monaco Santé est devenu le portail de référence de la santé à Monaco. Les programmes Collège et Lycée Numériques permettent aux nouvelles générations de bénéficier des avantages du numérique dans l'apprentissage en classe et à domicile.

L'application *Your Monaco* permet d'accéder à toutes les informations pratiques du pays, et Monapass de gérer ses titres de transport et culturels.

Cependant notre mission est loin d'être terminée. Il s'agit aujourd'hui d'améliorer l'expérience de nos offres numériques et de rendre notre infrastructure de confiance incontournable pour l'écosystème monégasque. Les acteurs privés ne doivent plus hésiter à s'appuyer sur les services d'authentification et de signature électronique *MConnect* afin de proposer une expérience augmentée et sécurisée à leurs partenaires et clients.

Enfin, notre programme de transformation numérique nous oblige à être vigilant en termes d'inclusivité. Nous avons le souci de permettre à tous les usagers de bénéficier pleinement des services numériques mis à leur disposition. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place une assistance téléphonique pour accompagner les personnes qui seraient en difficulté avec leur démarche en ligne ou l'utilisation d'un de nos produits numériques. D'autre part un espace dédié sera prochainement ouvert en Principauté pour accompagner toutes les personnes qui en ressentent le besoin, en partenariat avec Monaco Telecom.

Une nouvelle année s'ouvre, mais les valeurs d'Extended Monaco restent les mêmes : un numérique durable, inclusif, sécurisé et souverain, qui place l'utilisateur au cœur de notre transformation.»

AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES LOCATAIRES DOMANIAUX : UNE PRIORITÉ DE L'ÉTAT

L'évolution de l'ensemble des démarches liées aux logements et locaux domaniaux était une priorité du Gouvernement Princier. Les occupants et locataires domaniaux (habitation, commerces, bureaux, parkings, dépôts, etc.) bénéficient depuis l'année dernière d'un accès en ligne pour déposer leur candidature. Mais aussi d'une application dédiée pour le quotidien.

C'était l'une des priorités de l'État en 2022. L'Administration monégasque propose désormais un accès numérique aux démarches administratives liées au logement. Les candidats aux Domaines peuvent effectuer une demande de logement en ligne. Le succès de ce téléservice a été immédiat. Pour les appels à candidature réalisés en 2022, plus de 1 000 demandes ont été effectuées en ligne, soit près de 90 % des démarches.

Grâce à Mon Espace Domaines, disponible sur le web ou via une application mobile, les occupants et locataires domaniaux peuvent activer le prélèvement mensuel de leur loyer ou encore retrouver leurs factures ainsi que les informations de vie courante concernant leur immeuble.

« L'application et le site internet Mon Espace Domaines permettent aux Administrés qui le souhaitent de disposer des informations concernant leur situation locative de manière dématérialisée et de contacter le service dans de nombreuses situations : signaler un changement de situation, demander une intervention dans un appartement ou encore prendre rendez-vous pour signer un Contrat Habitation Capitalisation. Grâce à cet outil numérique, l'Administration des Domaines peut également communiquer directement auprès des résidents sur des événements tels que des travaux dans leur immeuble »

Elodie Kheng, Administrateur des Domaines.

Autre fonctionnalité disponible: l'inscription à la bourse d'échange d'appartements domaniaux. Les occupants et locataires domaniaux ont en effet la possibilité de consulter des photos et plans des

logements proposés à l'échange et bénéficier d'un tour virtuel. Ce téléservice a connu une forte consultation depuis son lancement avec plus de 1 500 utilisateurs enregistrés l'année dernière.

Grâce à ces téléservices, fruit d'une collaboration étroite entre le Département des Finances et de l'Économie, notamment la Direction de l'Habitat, l'Administration des Domaines, et la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique, les délais de traitement des dossiers ont été réduits de moitié. Cette dématérialisation a d'autres avantages : conserver plus facilement ses documents importants et limiter l'émission de papier, dans une optique écoresponsable. En plus d'une accessibilité 24h/24, le service public garantit une meilleure sécurité et traçabilité des informations.

D'ici 2024, l'offre numérique s'étendra à la signature électronique des baux des Domaines ainsi qu'à la demande d'Aide Nationale au Logement.

EN CHIFFRES

Près de
1 500
comptes Mon Espace
Domaines activés

Plus de
1 000
demandes de logement
domanial déposées en
ligne en 2022

MOBILITÉ, SCOLARITÉ, LOISIRS...

TOUS LES VOILETS DU QUOTIDIEN

SE NUMÉRISENT

En 2022, le programme Extended Monaco a étoffé l'offre de services numériques dans tous les domaines de la vie courante : mobilité, santé, éducation, loisirs...



TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION
MONAPASS
EN FLASHANT
CE QR CODE

LE SUCCÈS DE MONAPASS,

L'APPLICATION TRANSPORT ET LOISIRS TOUT-EN-UN

Lancée en mai 2021, l'application mobile Monapass permet d'utiliser tous les moyens de transport locaux et d'accéder à une offre de services culturels avec son smartphone. En 18 mois, cette application a suscité un engouement croissant, enregistrant près de 30 000 téléchargements et 2 400 usagers par jour. Elle avait d'ailleurs remporté l'année de son lancement le Prix de la Mobilité Numérique, lors du 30^e Palmarès Ville Rail & Transport.

En plus des bus de la Compagnie des Autobus de Monaco, Monapass facilite l'utilisation des vélos électriques Monabike, le stationnement sur la voie publique, et propose des billets d'entrée pour le Musée océanographique, le Cinéma des Beaux-Arts et le bus le Grand Tour.

« Plus besoin d'acheter mon ticket dans le bus et de faire la queue. Tous mes titres de transport sont stockés dans mon portable. Je peux même aller au cinéma sans passer par la case guichet. » Baptiste, résident de 23 ans.

Un véritable portefeuille numérique

L'utilisateur peut désormais organiser, payer et centraliser, en toute sécurité, ses déplacements et loisirs via un titre unitaire, un pass ou un abonnement. Il peut aussi obtenir des informations en temps réel sur les moyens de transport à proximité (horaires de passage des prochains bus, vélos disponibles autour de soi) grâce au lien vers Citymapper et visualiser en un

clic le trajet optimal en combinant bus, marche ou vélo électrique.

Ce service est venu compléter l'offre numérique de mobilité déjà disponible sur le territoire: Waze, pour optimiser son parcours et bénéficier des informations en temps réel sur les fermetures de voies et perturbations routières et Klaxit pour accompagner les usagers vers une généralisation du covoiturage domicile-travail.

Et demain ?

L'ambition de Monapass dans les prochains mois est de proposer de nouveaux services culturels et d'intégrer une offre sportive très attractive pour les Monégasques et résidents.

Une application Taxi sera également proposée, inspirée des services existants chez notre voisin français.

« Monapass, c'est le couteau suisse de la mobilité monégasque » Roland de Rechniewski, Directeur d'exploitation de la Compagnie des Autobus de Monaco.

EN CHIFFRES

30 000
téléchargements

2 400
utilisateurs par jour

3 QUESTIONS À

GEORGES GAMBARINI

Responsable du programme Smart City
à la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique



« Le numérique permet d'offrir une meilleure expérience de la ville et de faciliter l'accès aux informations et aux services. »

favorise par exemple le développement des transports en commun et des mobilités douces. En plus de faciliter le paiement des titres de transport, Monapass permet, en intégrant Citymapper, de choisir le moyen de transport le plus approprié à un instant T!

Quels sont les défis à relever dans les années à venir pour faire de Monaco une « smart city » de référence dans le monde ? Comment Your Monaco s'intègre-t-elle dans cette vision ?

Le défi est double. Il faut réussir à développer des nouveaux services numériques dans le but d'améliorer l'expérience en ville, tout en agrégeant des solutions d'aide à la décision basées sur les nouvelles technologies, qui permettront une amélioration continue de la gestion et planification urbaines. À Monaco, la démarche est collaborative avec l'ensemble des partenaires publics et privés de ce secteur qui ont un rôle à jouer dans cette révolution. Notre rôle à nous, l'État, c'est de capitaliser sur l'ensemble des compétences disponibles localement et de les mettre en commun pour proposer aux usagers une meilleure expérience urbaine.

Améliorer la mobilité intramuros est une priorité du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, et de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique, avec pour objectif de diminuer les flux de véhicules de 20 % d'ici 2030. Georges Gambarini explique comment le numérique permet de repenser la mobilité.

Comment le numérique transforme-t-il l'expérience de mobilité à Monaco ?

Depuis 4 ans, nous avons mis en place avec nos partenaires un ensemble de services numériques afin de répondre aux grands défis auxquels la Principauté est confrontée.

Réduire la congestion routière, fluidifier les trajets domicile-travail ou encore optimiser les déplacements. Le numérique, levier de transformation de l'action publique, prolonge les actions d'aménagement urbain, offre une expérience fluide et multimodale de mobilité et renforce la qualité de nos services.

Comment favorisez-vous la mobilité douce grâce à de nouveaux produits tels que Monapass ?

Le numérique est utile pour accompagner le changement et faciliter l'accès aux services et informations. En permettant à l'utilisateur de disposer de toutes les informations de mobilité dans sa poche, Monapass

YOUR MONACO,

L'APP QUI CONNAÎT LA PRINCIPAUTÉ SUR LE BOUT DES DOIGTS !

État du trafic, indicateurs en temps réel, centres d'intérêt etc. L'application Your Monaco recense les informations pratiques relatives à la vie de la Principauté. En intégrant tous ces services en une seule et même application, Your Monaco a pour ambition de devenir un véritable réflexe du quotidien pour l'ensemble des usagers.



Destiné aux résidents, pendulaires et frontaliers, le site d'information urbaine Yourmonaco.mc centralise depuis 2020 les informations pratiques relatives à la vie de la Principauté en temps réel (transports en commun, trafic, services de proximité, données environnementales, signalements d'incidents) et propose de découvrir ses lieux d'intérêts, ses événements et ses activités.

Fin 2022, le site a opéré sa mutation et l'application Your Monaco est désormais disponible gratuitement sur smartphone (téléchargeable sur App Store et Google Play).

Plus qu'un simple catalogue de services urbains, Your Monaco, qui est disponible en français, anglais et italien, répond aux attentes spécifiques de chacun. Grâce à un tableau de bord personnalisable, l'utilisateur peut assembler les contenus qui l'intéressent en un clin d'œil et consulter rapidement ses rubriques favorites : des menus de la cantine de ses enfants aux horaires des séances de cinéma, en passant par la carte recensant l'ensemble des lieux d'intérêt (restaurants, écoles, jardins d'enfants, bornes de recharges électriques, etc.). L'utilisateur peut également paramétrer ses notifications « push » et alertes en fonction des besoins.

Fruit d'une collaboration entre l'ensemble des Départements ministériels et la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique, cette solution sur-mesure développée en partenariat avec Orange Business Services a pour objectif de renforcer l'interactivité avec la population. Ce service numérique est une nouvelle étape franchie dans le développement de la ville intelligente monégasque.

CE QUE VOUS POUVEZ TROUVER SUR YOUR MONACO

L'application Your Monaco offre de nombreux services :

- ✦ **Des indicateurs en temps réel** : trafic, mobilité, environnement ;
- ✦ **Des informations sur les établissements recevant du public** : menus des cantines scolaires et des établissements de petite enfance, horaires des séances de cinéma, horaires des messes etc. ;
- ✦ **Un chatbot**, qui dialogue avec un utilisateur pour l'orienter sur le tri des déchets ;
- ✦ **Des dossiers thématiques** : environnement et urbanisme, Monaco au quotidien, etc. ;
- ✦ **Un agenda** des événements de la Principauté ;
- ✦ **Les centres d'intérêt** de Monaco ;
- ✦ **Des fonctionnalités civiques** : vous pouvez faire vos observations et proposer des idées.

EN CHIFFRES

5 000

téléchargements

400

utilisateurs par jour en moyenne



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION YOUR MONACO EN FLASHANT CE QR CODE

MONACO SANTÉ :

SOCLE DE LA STRATÉGIE E-SANTÉ MONÉGASQUE

En 2022, la plateforme Monaco Santé, clé de voûte de la stratégie e-santé à Monaco, a intégré de nouvelles fonctionnalités : la téléconsultation et la messagerie sécurisée.

Pour pérenniser l'excellence du système de santé monégasque, le Gouvernement Princier mise sur le numérique. La plateforme Monaco Santé constitue l'une des pierres angulaires de cette stratégie de e-santé à Monaco, portée conjointement par le Département des Affaires Sociales et de la Santé et la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique.

« La e-santé va rapprocher le patient de son médecin mais aussi augmenter l'efficacité, le partage de données et éviter les erreurs médicales liées au fait que les acteurs de santé n'aient pas les bonnes informations au bon moment » docteur Jean-Michel Cucchi, Président de l'Ordre des Médecins de Monaco.

Le patient au cœur du projet

Ce portail numérique, disponible en trois langues (français, anglais, italien), est destiné à faciliter les démarches des Monégasques, résidents et visiteurs pour une meilleure prise en charge. Prise de rendez-vous en ligne, annuaire de l'ensemble des professionnels de santé en ville et dans les établissements de soins, archivage des informations personnelles grâce à l'ouverture d'un compte personnel, numéros d'urgence et de garde synchronisés en temps réel etc. Monaco Santé offre de nombreux services en plus de fournir des actualités santé de la Principauté. Grande nouveauté en 2022, l'intégration de la téléconsultation, avec l'objectif de créer une expérience patient plus fluide tout en conservant le lien humain. Autre innovation : la messagerie sécurisée entre professionnels de santé qui permet de faciliter le partage d'informations et d'améliorer la coordination des soins, au sein des établissements ou entre libéraux.

« Ce portail de santé va permettre de fluidifier la communication entre les différents acteurs de santé, médecins, pharmaciens, laboratoires d'analyses, et les patients » Caroline Rougaignon-Vernin, Présidente de l'Ordre des Pharmaciens.

Dans cet espace de confiance, les professionnels sont habilités à échanger par courrier électronique des données de santé de manière dématérialisée en toute sécurité dans le respect de la vie privée du patient.

Et demain ?

En 2023, la messagerie sécurisée sera ouverte aux échanges entre les médecins et leurs patients. Elle permettra notamment aux professionnels de santé d'adresser des documents liés à la santé du patient (ordonnance, diagnostic, bilan, radiographie etc.) en toute confidentialité et de manière cryptée. Le patient pourra récupérer ses documents avec un lien sécurisé et une identification à deux facteurs ; aucun document de santé ne transitera par les messageries grand public.

*Le portail est disponible sur le web à www.monacosante.mc ou sur smartphone et tablette grâce à l'application mobile téléchargeable sur AppStore ou Google Play.

« Le portail va permettre l'accès de tous et pour tous à la santé connectée »

Benoite de Sevelinges, Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace



ACCÉDEZ AU PORTAL MONACO SANTÉ

L'IDENTITO-VIGILANCE SE CONCRÉTISERA EN 2023

L'utilisation d'une identité commune par tous les professionnels de santé, et donc la mise en place d'une identité monégasque de santé qui sera, à terme, utilisée par tous les professionnels, est un prérequis indispensable à la mise en place d'un dossier médical partagé et aux projets d'échange et de partage entre professionnels. Cette identito-vigilance, qui concerne toutes les étapes de la prise en charge de l'utilisateur, suppose de fédérer les identités entre l'ensemble des établissements de santé. C'est pourquoi les différentes structures de santé monégasques ainsi que les libéraux ont déjà défini ensemble des règles et pratiques communes d'identification des patients, ont formalisé une charte et acté la mise en place d'un Serveur de Rapprochement d'Identité.

EN CHIFFRES

750

comptes de messagerie sécurisée

38 000

messages sécurisés

146 000

visiteurs uniques du portail Monaco Santé en 2022

3 QUESTIONS À

THIERRY POYET

Responsable du programme e-Santé
à la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique



« La protection des données des patients est un enjeu essentiel. »

Pour Thierry Poyet, le numérique constitue un levier pour relever encore l'excellence de l'offre de soins monégasque. C'est surtout une opportunité pour resserrer les liens entre les patients et les professionnels de santé.

Monaco Santé a été inauguré fin 2021. Quel bilan en tirez-vous un an après ?

Monaco Santé est devenu le portail de référence de la Principauté. Plus de 400 visiteurs viennent consulter chaque jour cette plateforme. Nous améliorerons en 2023 le service de prise de rendez-vous en ligne en intégrant de nouveaux agendas ainsi que les créneaux accessibles.

Une innovation notable a été ajoutée en 2022 : la messagerie sécurisée de santé pour les professionnels de santé. Quelle est sa valeur ajoutée ?

La protection des données des patients est un enjeu essentiel dans le développement des usages du numérique en santé. Le Gouvernement Princier a ainsi souhaité mettre à disposition de l'ensemble des professionnels de santé un espace de confiance partagé afin de protéger la responsabilité des professionnels habilités à échanger ces données sensibles avec les cabinets libéraux ou les établissements de soin de la Principauté et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Quelles sont les perspectives de la e-santé monégasque ?

Une identité monégasque de santé sera, à terme, utilisée par tous les professionnels, et c'est pourquoi nous avons rédigé avec l'ensemble des établissements monégasques de santé concernés une charte d'identité-vigilance avant de mettre en place en 2023 un Serveur de Rapprochement des Identités. C'est une étape nécessaire avant la mise en place d'un dossier médical partagé et aux projets d'échange et de partage entre professionnels. Ce Dossier Médical Partagé – actuellement à l'étude – aura pour objectif d'améliorer la prise en charge du patient et les parcours de soins transfrontaliers.



ÉCOLE : LE NUMÉRIQUE, UN OUTIL POUR APPRENDRE ET COMPRENDRE

**Lycée numérique, démarches en ligne, plateforme pour les enseignants...
En 2022, Monaco a accéléré la transition numérique de son système éducatif.**

Lun des objectifs de l'e-Éducation est de former et préparer les jeunes aux métiers de demain. Généralisation des cours de programmation dès l'école maternelle et signature d'un partenariat avec l'institution américaine code.org, ouverture d'un EduLab au Collège Charles III, développement des usages pédagogiques avec la remise d'équipements numériques individuels aux enseignants et aux élèves.

« Notre ambition est de faire de Monaco le premier pays au monde à proposer un tel niveau de numérisation de son éducation »

Isabelle Bonnal, Commissaire Général de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Avec le Collège numérique au Collège Charles III, lancé en 2020, 100 % des collégiens ont été équipés en ordinateurs ou tablettes.

Monaco a aussi déployé le Lycée numérique depuis la fin 2021 au Lycée Albert I^{er}. Le projet Lycée Numérique s'est poursuivi au Lycée Technique et Hôtelier en 2022. Les nouvelles ressources pédagogiques mises à disposition (cartes interactives, logiciels d'apprentissage des langues, des mathématiques etc.) permettent de développer la créativité des professeurs mais aussi de motiver les enfants et de mieux capter leur intérêt. En 2022, l'offre de formation des élèves a été également étoffée, avec plus d'heures dispensées mais aussi une approche sociale pour les aider à mieux appréhender leur avenir dans un monde devenu résolument numérique. Des

webinaires sont mis à disposition des élèves et des parents de la Principauté pour découvrir les métiers du numérique et adopter des pratiques numériques responsables. Cette démarche de sensibilisation est pérennisée en 2023.

Simplifier les démarches administratives pour les parents d'élèves

L'e-Éducation permet également de simplifier la relation avec les parents d'élèves. Plusieurs formalités ont d'ailleurs été dématérialisées en 2022, comme l'inscription au Collège et Lycée ou à l'école primaire, ou encore la demande de bourses d'études.

L'ensemble des démarches est disponible sur Mon-Guichet.mc. D'ici fin 2023, toutes les procédures liées au système scolaire seront dématérialisées.

Et demain ?

Les écoles primaires expérimenteront de nouveaux usages, grâce à une réorganisation des espaces et des temps dédiés à la découverte du numérique. Le lien avec les parents s'intensifiera encore davantage avec l'amélioration de l'usage de l'outil Pronote pour un suivi de la vie scolaire simplifié.

EN CHIFFRES

100 %

des élèves formés à la programmation informatique dès la maternelle.

L'OFFRE NUMÉRIQUE CULTURELLE S'ENRICHIT

En 2023, une nouvelle plateforme numérique permettra de promouvoir l'offre et la programmation culturelles monégasques.



L'offre culturelle en Principauté constitue une arme essentielle pour l'attractivité du pays. Pléthorique et diversifiée, elle permet à la population de bénéficier d'un cadre de vie disposant d'une richesse culturelle comparable à celles des plus grandes métropoles internationales. La mise en avant de cette offre culturelle permettra de mieux la promouvoir et d'en faire un facteur d'attraction de nouveaux résidents et d'investisseurs. Cette plateforme centralisée et vivante a vocation à mutualiser et centraliser les services de billetterie en ligne et d'agenda mais aussi à proposer des contenus patrimoniaux et pédagogiques.

« Il est important pour toutes les entités culturelles publiques et privées de faire connaître, via cette plateforme, l'offre et la programmation culturelle de Monaco mais aussi de proposer des informations pratiques et des médias riches » Françoise Gamerdingier, Directeur des Affaires culturelles.

VISION
Créer une plateforme culture numérique et unifiée permettant de valoriser l'offre publique et privée monégasque

OBJECTIFS
PROPOSER une identité globale
VALORISER l'offre culturelle de la Principauté
RENFORCER l'attractivité du territoire
DÉVELOPPER les liens entre culture et numérique

STRATÉGIE
ASSURER un accompagnement centré « Expérience Utilisateurs »
UTILISER une diffusion multi-canaux
GARANTIR la qualité de l'information et des contenus

CONTRIBUTIONS
Direction des Affaires Culturelles, Entités culturelles, Associations...

Sites internet des entités culturelles et des partenaires
Agenda des événements
Billetterie en ligne

DÉCOUVRIR la vie culturelle en Principauté
CONNAÎTRE toute la diversité culturelle
PARTICIPER aux événements

DIFFUSION
Monégasques, résidents, pendulaires, étrangers, touristes, professionnels, artistes, journalistes...

INTERVIEW



Vous avez eu recours au Fonds Bleu pour développer de nouveaux usages numériques ? Est-ce que cette modernisation a impacté positivement votre fonctionnement ?

Absolument, et je tiens en premier lieu à remercier le Gouvernement Princier qui facilite grandement la mise en œuvre de ces projets grâce au Fonds Bleu, et plus précisément la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique pour l'accompagnement humain, professionnel et collaboratif. Le Fonds Bleu nous a permis à l'Institut océanographique le lancement de 4 projets majeurs : la création d'une boutique en ligne, l'amélioration de notre infrastructure informatique, incluant la refonte de notre réseau WIFI, la mise en place d'une médiathèque digitale ainsi que la réalisation d'un CRM (Customer Relationship Management), soit un outil de gestion de relation client. La médiathèque est déjà 100 % opérationnelle. Elle permet de centraliser la gestion, l'archivage et le partage de documents, photos et vidéos avec une extrême facilité, mais surtout, elle permet aux collaborateurs de le faire en toute autonomie. La boutique en ligne est en phase de finalisation, les derniers détails administratifs sont en cours et la formation interne des opérateurs est programmée. Le CRM sera opérationnel au 2nd semestre 2023. Quant à la nouvelle infrastructure réseau, plus de 80 % sont d'ores et déjà fonctionnels et les 20 % restants

L'Institut océanographique - Fondation Albert I^{er} Prince de Monaco, qui est l'un des premiers partenaires de Monapass, a accéléré sa transformation numérique.

Son Directeur Général Adjoint, Cyril Gomez explique comment.

le seront d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2023. L'impact a été immédiat ! La nouvelle plateforme de service WIFI a été mise en place pour le public, ce qui contribue à la satisfaction de nos visiteurs. Quant aux nouveaux outils réseaux, ils améliorent la productivité des utilisateurs de l'Institut au quotidien.

« Le Fonds Bleu a permis le lancement de projets majeurs. »

Vous avez ouvert votre billetterie sur Monapass et migré vos données sur le Cloud Souverain. Comment le Gouvernement vous accompagne-t-il dans votre transformation numérique ?

L'Institut océanographique s'est lancé dans un vaste projet de modernisation de son Système d'Information afin d'accélérer sa transformation digitale. Grâce à un accès à la plateforme eme.gouv.mc, nous avons pu réaliser un diagnostic de maturité numérique. Depuis un peu plus d'un an, notre transition numérique a été amorcée afin de développer de nouveaux logiciels et services pour les clients du Musée océanographique, mais aussi pour tous les collaborateurs. Pour ces derniers, l'objectif est non seulement d'améliorer leur productivité mais aussi de gagner en efficacité, notamment sur la gestion de projets dans les domaines du commercial,

de l'événementiel ou de la communication. Parmi les applications concrètes de cette transformation du côté des visiteurs, nous pouvons effectivement citer la collaboration entreprise avec les équipes du Gouvernement Princier concernant l'application Monapass. Les visiteurs peuvent dorénavant réserver leur billet d'entrée dématérialisé depuis l'application, et ainsi accéder au Musée sans passer par les caisses.

Quelles sont les prochaines nouveautés numériques au Musée et à l'Institut ?

Outre la mise en place du CRM, particulièrement attendu par de nombreux collaborateurs, nous travaillons sur un projet de dématérialisation des documents administratifs et comptables, ainsi que sur la modernisation de notre système d'information relatif à la gestion des ressources humaines. Dans le cadre de ces deux projets, l'utilisation du Cloud Souverain est d'ailleurs envisagée, tout comme l'utilisation de la signature électronique. Il s'agit globalement d'un très vaste chantier, qui sera structurant pour notre fonctionnement interne. Du côté grand public, de nombreux écrans accompagnent déjà les visiteurs dans leur découverte des aquariums méditerranéens, permettant de leur délivrer des informations complémentaires sur les espèces présentées. Nous sommes actuellement en train d'améliorer le système de gestion de ces écrans, en centralisant leur mise à jour grâce à une plateforme dédiée.

MONGUICHET.MC :

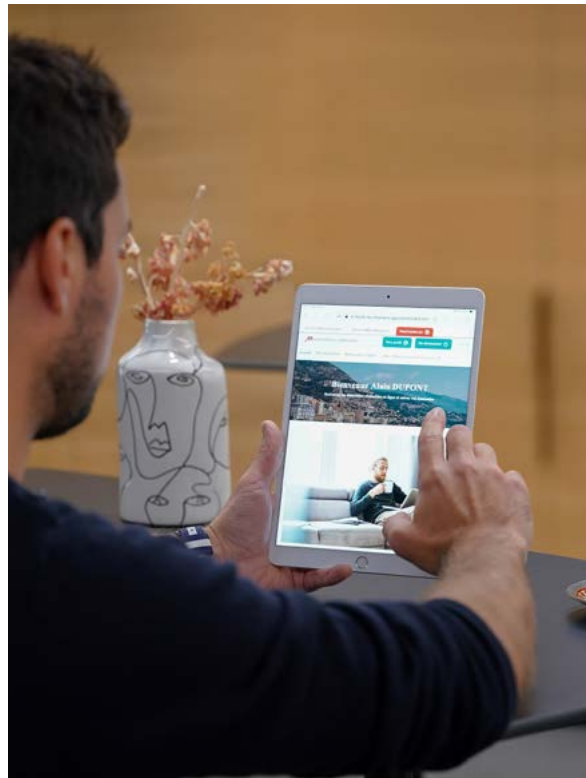
UN PORTAIL NUMÉRIQUE UNIQUE POUR L'ENSEMBLE DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Grâce au point d'accès MonGuichet.mc, la vie administrative à Monaco est désormais plus facile, plus rapide, plus efficace et sans contrainte horaire.

La Principauté propose depuis fin 2021 un portail qui centralise en un seul et même site, disponible en français et en anglais, l'ensemble des démarches en ligne du Gouvernement Princier et de la Mairie de Monaco. Plus de 120 démarches de la vie courante ont été dématérialisées en trois ans, sur les 140 démarches les plus courantes.

Aujourd'hui, en tant qu'utilisateur, je peux :

- ✦ Demander ou renouveler ma **carte de séjour**
- ✦ Demander l'échange de mon **permis de conduire étranger**
- ✦ Candidater pour un **logement domanial**, ou instruire et suivre une demande d'**échange d'appartement**
- ✦ Inscrire mon enfant à l'**école maternelle, primaire, au collège ou au lycée**
- ✦ Payer la **cantine** de mon enfant
- ✦ Demander une **bourse d'études**
- ✦ **Embaucher du personnel** de maison
- ✦ Déposer une **candidature** aux emplois de la Fonction Publique
- ✦ Prendre **rendez-vous** avec l'Administration



« Un partenariat exemplaire pour la plus grande satisfaction des usagers » Richard Marangoni, Contrôleur Général de la Direction de la Sûreté Publique.

« L'objectif est de proposer aux 250 usagers qui fréquentent quotidiennement le Service, un accueil personnalisé, sans attente, uniquement sur rendez-vous au jour et à l'heure de leur choix » Aurélie Peri, Directeur du Service des Titres de Circulation.

par l'Administration. La prise de rendez-vous en ligne sera aussi possible avec la Direction de l'Habitat et la Direction de l'Expansion Économique.

De nouveaux téléservices très attendus seront lancés : l'Aide Nationale au Logement (ANL) et l'Aide Différentielle de Loyer (ADL), la demande de duplicata de son permis de conduire et de son certificat d'immatriculation, le paiement des procès-verbaux de circulation ou encore l'accès au registre des associations.

EN CHIFFRES

120
démarches
dématérialisées

86 %
de
satisfaction
des usagers

80 %
d'adoption des
démarches
en ligne

Et demain ?

En 2023, MonGuichet.mc se dotera de nouvelles fonctionnalités : les usagers pourront stocker des documents dans un espace documentaire, télécharger leurs documents et enregistrer les justificatifs transmis

3 QUESTIONS À

MARINE ROLANDO

Responsable de la division E-Gouvernement
à la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique



« Nous ne souhaitons sacrifier ni l'humain ni la proximité. »

Quel est votre objectif ?

Rendre la vie de la population plus facile ! En offrant un gain de temps, de place, une accessibilité à toute heure, une meilleure sécurité et traçabilité des dossiers et une plus grande fluidité dans les traitements. En revanche, nous ne souhaitons sacrifier ni l'humain ni la proximité : toute démarche doit pouvoir être effectuée aussi bien physiquement qu'en ligne. Nous faisons régulièrement des enquêtes de satisfaction pour suivre l'expérience digitale de nos administrés et la qualité des démarches proposées, dans une perspective d'amélioration continue.

Quelle est votre feuille de route 2023 ?

Nous avons plusieurs chantiers : augmenter la valeur de MonGuichet.mc, développer l'usage de l'identité numérique, notamment avec le pré-remplissage des formulaires pour les usagers qui l'ont activée. Nous souhaitons poursuivre cet effort d'efficacité et de simplification du Service Public pour l'ensemble des Monégasques et résidents, et l'amplifier pour les entrepreneurs, salariés et l'Administration. Un nouveau cycle de transformation s'ouvre sur les deux prochaines années, avec des transformations de bout-en-bout (de l'outil métier aux services en ligne) pour garantir une qualité de service de haut niveau.

La numérisation des démarches administratives bénéficie d'un véritable engouement : plus des trois quarts des usagers recourent à la version en ligne lorsqu'un service existe en version numérisée. Marine Rolando, Responsable de la division e-Gouvernement, explique pourquoi.

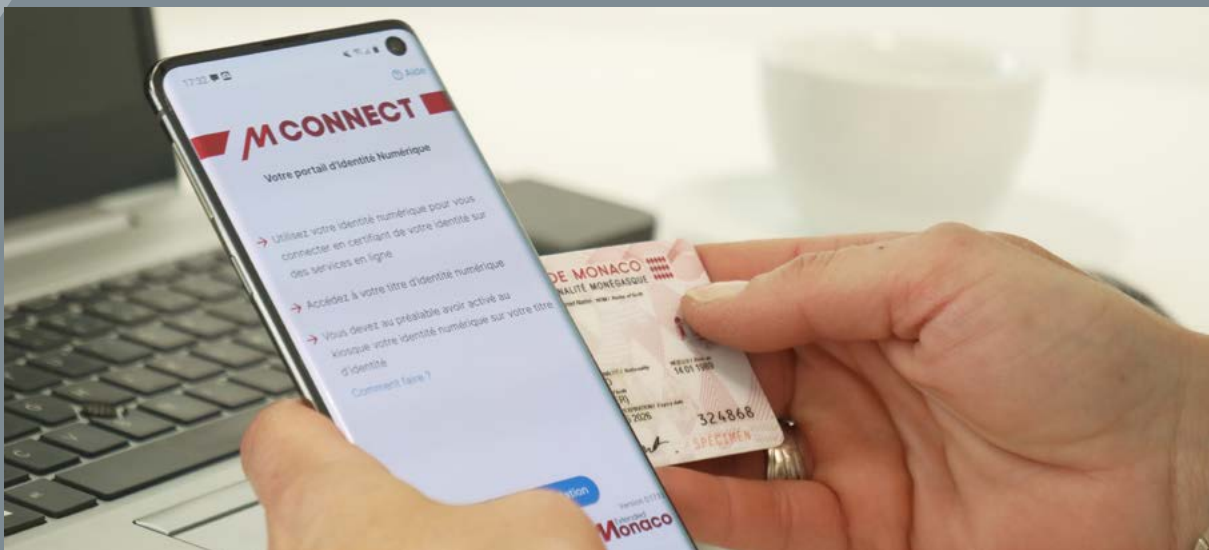
En quoi le numérique a-t-il rapproché les usagers de leur administration ?

L'usager, toutes générations confondues, est au cœur de nos préoccupations. Il y a 4 ans, la grande majorité des démarches n'existait qu'au format papier, obligeant l'usager à se déplacer systématiquement au guichet, avec des délais de traitement parfois longs. Le numérique a permis de simplifier le quotidien des Monégasques et résidents mais aussi leur relation avec l'Administration. La qualité de vie s'en ressent.

Aujourd'hui, la grande majorité des démarches de la vie courante ont été dématérialisées, de la plus simple à la plus compliquée, du paiement de la cantine à une demande d'appartement domaniale ! Nous accompagnons la population dans des moments clés de leur vie, et nous allégeons le parcours administratif. Mais la proximité avec nos administrés n'en a pas pâti. En plus des guichets physiques ouverts toute la semaine dans les Services de l'État, un Centre téléphonique de Relations aux Usagers est également disponible. En 2022, nos conseillers ont reçu près de 20000 appels. Aussi nous avons remarqué que le numérique bénéficie d'un véritable engouement à Monaco : dès qu'une démarche existante est dématérialisée, 4 usagers sur 5 recourent à sa version en ligne.

FOCUS SUR

l'identité numérique



L'identité numérique pour les Monégasques et résidents a été développée en seulement 18 mois par la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique, en collaboration avec le Département de l'Intérieur, la Direction de la Sûreté Publique, la Mairie de Monaco et l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique, et avec le concours d'IN Groupe, acteur incontournable dans les solutions d'identité et de services numériques dans le Monde.

Cette identité numérique permet aux détenteurs de la nouvelle carte d'identité monégasque et carte de séjour d'accéder à l'ensemble des démarches en ligne sur MonGuichet.mc, ainsi qu'à des services de partenaires privés, depuis son ordinateur ou son smartphone grâce à l'application MConnect. Mais surtout de se connecter en toute sécurité. L'utilisateur peut aussi

signer un document électroniquement, aux plus hauts standards internationaux en la matière.

L'année dernière, la Principauté de Monaco a été récompensée pour son identité numérique et a reçu le « High Security Printing Award » dans la catégorie « Best new ID card and travel document » pour la région Europe, Moyen Orient et Afrique.

Le développement se poursuivra en 2023 autour de plusieurs axes :

- Des nouvelles fonctionnalités sur l'application mobile MConnect : Face ID et Touch ID pour déverrouiller l'application ;
- L'introduction du Dites-le-nous une fois sur les démarches en ligne les plus utilisées.
- L'extension de l'identité numérique au-delà des Monégasques et résidents.

EN CHIFFRES

Près de
18 000
nouvelles cartes
d'identité et
cartes de séjour
distribuées

90 %
des identités
numériques
activées

70 %
d'utilisation de
MConnect via
l'application
mobile



TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION
MCONNECT
EN FLASHANT
CE QR CODE

INTERVIEW

GEORGES MARSAN



Pour le Maire de Monaco Georges Marsan, le numérique a ouvert des perspectives innovantes et utiles.

Comment la Mairie modernise-t-elle son action à l'aide du numérique, notamment, en termes de communication, avec les abris voyageurs numériques ?

Depuis 2020, la Mairie de Monaco poursuit la modernisation de son réseau d'affichage. Nous avons peu à peu supprimé plusieurs grands panneaux et vitrines accueillant de l'affichage papier et privilégié l'installation d'écrans numériques. Ce changement de mobilier répond à un double objectif : rendre le parc plus aéré et ainsi gagner en esthétique dans la ville et le moderniser par une évolution sur supports numériques. Des écrans numériques ont ainsi été installés dans différents points de la Principauté et aux entrées de ville, ainsi qu'au niveau des abris voyageurs. La communication est non seulement plus moderne mais offre également davantage de flexibilité.

Par ailleurs, nous avons introduit le numérique au sein de l'ensemble

des services communaux. D'une part, auprès des administrés en proposant l'ensemble des formulaires sous format numérique - téléchargeables sur notre site internet, mais aussi de nouveaux e-services avec le développement des démarches en ligne ; d'autre part, auprès de nos fournisseurs avec la mise en place de la dématérialisation des factures ainsi que des appels d'offres.

La mise en place de l'identité numérique régaliennne place la Principauté au niveau des États les plus avancés. Quel est votre bilan un an et demi après son lancement ?

En effet, le lancement officiel de l'identité numérique a eu lieu en juin 2021. La Mairie, sous l'impulsion de mon Adjoint en charge de la Transition Numérique, Nicolas Croesi, a activement participé au projet à travers la mise en place de la nouvelle carte d'identité monégasque et mobilisé plusieurs services communaux

« Nous avons introduit le numérique au sein de l'ensemble des services communaux »

durant plus de deux ans. Nous avons travaillé main dans la main avec le Gouvernement et cette collaboration illustre pleinement l'action collective qui est nécessaire dans notre démarche pour la transition numérique. La nouvelle carte d'identité, support de l'identité numérique pour les personnes de nationalité monégasque, a ouvert des perspectives innovantes et utiles et permet aujourd'hui de faciliter de nombreuses démarches administratives en ligne tout en garantissant une sécurité optimale. À ce jour, 3572 cartes ont été produites et parmi les détenteurs de ce nouveau support, 90 % ont activé leur identité numérique.

Monapass a intégré le stationnement sur la voie publique. Quels sont les retours des usagers ? Quels autres services de la Mairie seront bientôt accessibles via Monapass ?

La Mairie a en effet collaboré au programme Monapass en y intégrant le paiement du stationnement sur la voie publique. Celui-ci atteint aujourd'hui 50 % de l'ensemble des paiements ! Nous étudions actuellement la possibilité d'intégrer de nouveaux services à Monapass. Enfin, la Mairie est également partenaire de Your Monaco, l'application lancée par le Gouvernement Princier en décembre dernier.



EXTENDED MONACO S'ENGAGE POUR LES DROITS DES FEMMES

EXTENDED MONACO S'ENGAGE POUR LES DROITS DES FEMMES

C'est dans les locaux d'Extended Monaco que le Comité pour la Promotion et la Protection des Droits des Femmes a présenté sa campagne 2022 réalisée pour la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes : un site interactif et pédagogique mettant le spectateur en position d'acteur pour aider une femme victime de violences. L'accent a également été mis sur l'apport des outils numériques dans la communication sur les dispositifs d'aide et d'information pour les victimes de violences. Un moyen pour la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique d'œuvrer pour cette belle et noble cause et de combattre ces vecteurs d'injustice. Le travail réalisé a permis d'aboutir, notamment, à la publication d'informations à destination du grand public et des professionnels de santé sur le portail « Monaco Santé » et de rejoindre la communauté des pays utilisant l'application de sécurité personnelle « App-Elles ».

« L'accès à l'information sur les dispositifs d'aide et d'urgence est un enjeu crucial pour les femmes victimes de violences. Dans cette mission, le numérique a un rôle à jouer. D'où notre collaboration avec les équipes de la Délégation »

Céline Cottalorda,
Déléguee Interministérielle pour les
Droits des Femmes

FOCUS SUR

Résidents : une panoplie de services pour simplifier leur installation à Monaco

Le numérique permet d'accompagner les particuliers dans toutes les étapes de leur parcours d'installation à Monaco.

1^{re} phase : le résident étranger souhaite s'installer en Principauté

Avant même leur arrivée en Principauté, les futurs résidents ont accès à des démarches en ligne facilitant leur accueil. Ils peuvent notamment déposer une demande de carte de séjour en ligne avec les avantages corollaires :

- ★ Démarches disponibles en français et anglais.
- ★ Préparation du dossier et modification ultérieure ;
- ★ Interaction avec la Direction de la Sûreté Publique ;
- ★ Prise de rendez-vous en ligne.

Environ 1 200 demandes en ligne ont été effectuées depuis début 2022 (soit plus de 60 % des demandes totales effectuées).

2^e phase : le résident a obtenu sa carte de séjour

Plusieurs téléservices facilitent les démarches administratives pour finaliser l'installation en Principauté des nouveaux résidents et répondre à différents besoins, comme l'échange de son permis de conduire étranger pour un permis monégasque auprès du Service des Titres de Circulation ou l'inscription des enfants dans un établissement scolaire public de la Principauté.

3^e phase : le résident s'est installé en Principauté

Différents services en ligne accompagnent les résidents installés en Principauté : le renouvellement de la carte de séjour, la demande de certificat de résidence, demande de duplicata de sa carte de séjour

en cas de perte ou de vol, indication d'un changement de situation.

Et demain ?

L'utilisation du service Mconnect, grâce à l'identité numérique, permet la simplification des démarches en ligne, notamment la carte de séjour. Le formulaire sera pré-rempli en fonction de la dernière situation connue par la Direction de la Sûreté Publique et le résident déclarera seulement les informations qui ont changé.

Les demandes d'échange de permis de conduire en ligne seront également facilitées grâce à un échange d'informations entre la Direction de la Sûreté Publique et le Service des Titres de Circulation, sous condition d'obtention du consentement de l'utilisateur. Seules les nouvelles informations seront à remplir et prouver avec un justificatif.



PAROLES DE RÉSIDENTS

« Je viens de m'installer à Monaco. Les nouvelles démarches en ligne ont vraiment facilité mon installation et mon quotidien. Nous sommes très bien accompagnés et le numérique permet de pouvoir interagir 24h/24 et 7j/7. »

Frédéric, résident belge de 54 ans

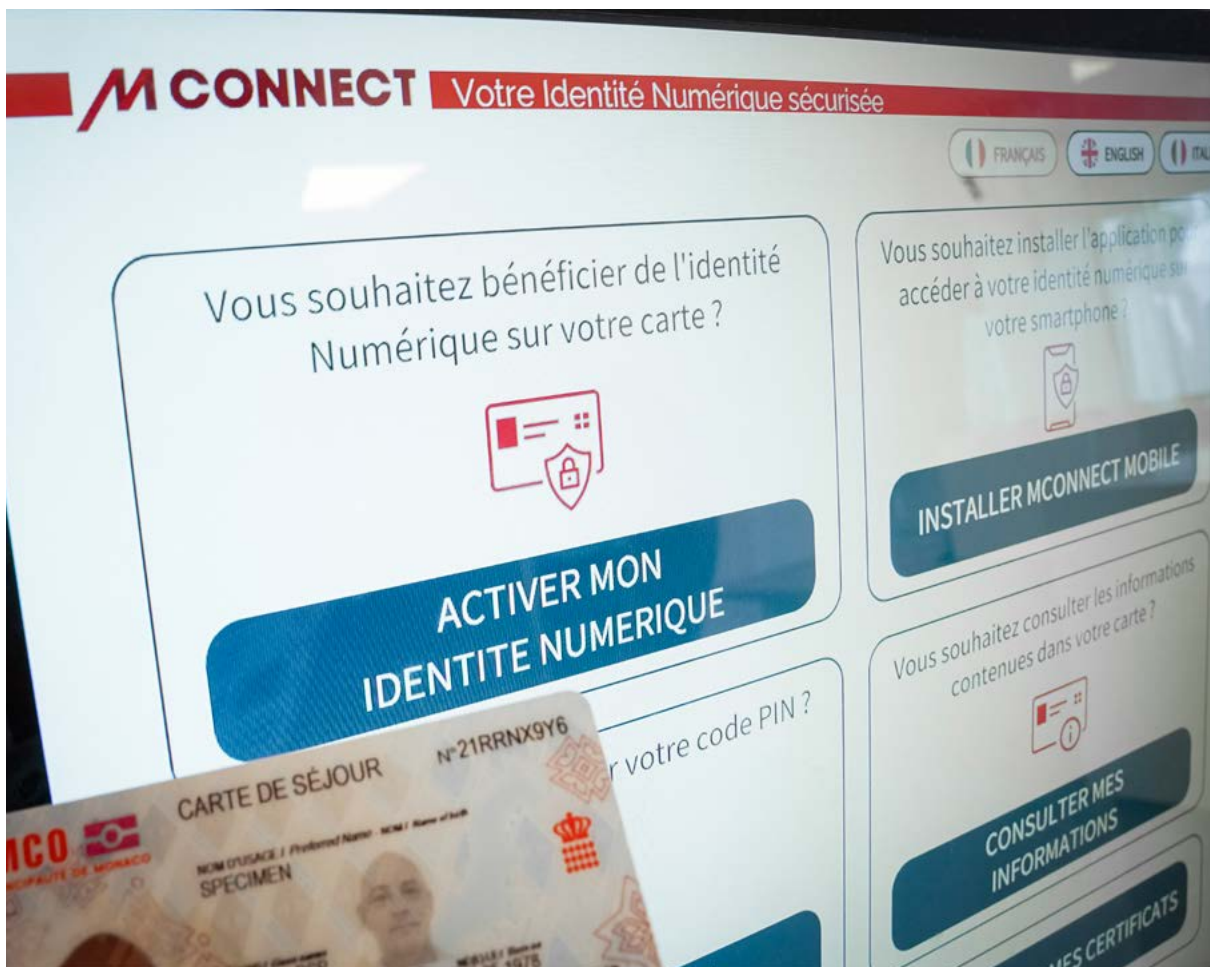
« J'ai pu renouveler ma carte de résident ainsi que celle de tous les membres de ma famille en seulement quelques clics. C'est un gain de temps considérable et un confort que l'on trouve nulle part ailleurs. »

George, résident suisse de 37 ans

ET DEMAIN :

UNE PLATEFORME POUR ATTIRER ET MIEUX ACCUEILLIR LES RÉSIDENTS

En 2023, Extended Monaco proposera un outil spécifique afin de mieux informer et accompagner les particuliers (futurs résidents, familles, etc.) de bout-en-bout dans leur parcours d'installation à Monaco.



Bientôt, toutes les informations concernant les résidents seront disponibles sur une nouvelle plateforme numérique.

Le contenu proposé sur la plateforme s'articulera autour de trois thématiques correspondant aux principaux stades d'une démarche d'installation en Principauté :

- **Choisir Monaco :** tour d'horizon de Monaco (territoire, climat, population, économie, etc.) et de ses atouts (fiscalité, sécurité, cadre de vie, éducation, etc.), ainsi qu'une base de données de contacts utiles.
- **S'installer à Monaco :** accompagnement dans les démarches administratives (carte de séjour, banque, logement, éducation, véhicule, etc.) et parcours d'accueil personnalisé à l'aide d'un questionnaire.
- **Vivre à Monaco :** informations pratiques (établissements de santé, écoles, lieux culturels, etc.) et réseaux de résidents (Club des Résidents Étrangers de Monaco, Monaco Private Label, cercles thématiques et nationaux etc.).





LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES ENTREPRISES

Grâce à des infrastructures clés comme la 5G, la fibre et le Cloud Souverain, le numérique accélère le développement économique de la Principauté. Le Gouvernement Princier mise également sur le Fonds Bleu, qui accompagne les professionnels monégasques dans leur transformation numérique, et sur un service public digitalisé et simplifié au profit des entreprises.



**« Nos fondations
permettent
à l'économie
monégasque
de tirer tous les
bénéfices de la
transformation
numérique »**

L'ÉDITO DE

PASCAL ROUISON

**Responsable de la Délégation Interministérielle
chargée de la Transition Numérique**



« **D**epuis le lancement d'Extended Monaco en avril 2019 par S.A.S. le Prince Albert II, l'ambition de notre programme de transformation numérique est de rendre le modèle économique monégasque toujours plus attractif. Le numérique permet en effet à la Principauté de s'affranchir pour la première fois de ses contraintes territoriales, d'entamer un nouveau cycle de développement et de prendre une place à part dans le concert des villes-mondes.

Le programme Extended Monaco s'est d'abord attaché à poser des fondations solides avec le déploiement pionnier de la 5G et de la fibre sur l'ensemble du territoire monégasque. Ces infrastructures majeures apportent à toutes les entreprises de la place un très haut débit internet, une connexion performante et stable, et donc, un atout extraordinaire en termes de compétitivité. La connectivité est en effet un besoin essentiel pour cette terre d'entrepreneuriat, où la densité de PME et TPE est particulièrement importante.

Associées au Cloud Souverain, ces fondations permettent à notre économie de tirer tous les bénéfices de la transformation numérique. Dès 2021, Monaco a en effet lancé le premier Cloud Souverain d'État d'Europe. Grâce à cette nouvelle infrastructure unique sur le continent à l'échelle d'un pays, développée en

collaboration avec les leaders mondiaux en la matière, les entreprises monégasques, mais aussi les investisseurs étrangers désireux de s'installer en Principauté de Monaco, bénéficient d'un dispositif à forte valeur ajoutée. L'offre de Cloud Souverain permet aux entreprises situées à Monaco et à l'international de disposer d'un large choix de services innovants nécessaires à leur développement, comme les machines virtuelles, le stockage ou la sauvegarde.

Atout majeur pour notre modèle dans le monde post-Covid, le numérique s'était déjà révélé un formidable amortisseur pour les acteurs économiques pendant la crise. Porté conjointement par le Département des Finances et de l'Économie et la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique, le Fonds Bleu a joué un rôle clé dans la relance économique de la Principauté. Ces incitations financières et logistiques à la transformation numérique portent leurs fruits avec près de 700 projets de transformation numérique cofinancés à hauteur de 20 millions d'euros, plus de 42 millions d'euros – en valeur de projets – injectés dans l'économie locale, et plus de 3500 professionnels formés. Au sortir de la crise, un véritable écosystème numérique s'est constitué en Principauté et compte désormais plus de 2000 salariés engagés dans les entreprises de services numériques monégasques. Fort de son succès, le dispositif du Fonds Bleu est d'ailleurs reconduit et s'inscrit désormais comme la pierre angulaire du plan de développement économique et d'attractivité.

Extended Monaco a par ailleurs pour mission de réduire la charge administrative des entreprises. Concrètement, une cinquantaine de démarches pour les entreprises sont aujourd'hui disponibles en ligne. Depuis début janvier, les professionnels peuvent par exemple acheter un extrait de RCI sans se déplacer, avec la même valeur probante qu'un extrait délivré au guichet. Une plateforme unique d'information pour les professionnels – MonEntreprise.mc – est en ligne depuis le 7 mars.

Aujourd'hui, Extended Monaco compte bien relever un nouveau défi numérique au service de l'attractivité, à savoir faciliter le recrutement et l'accès à l'emploi à Monaco, dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre que nous traversons dans certains secteurs. Dès cette année, de nouveaux services en ligne permettront de promouvoir les postes à pourvoir auprès des candidats et demandeurs d'emploi, et de dématérialiser le processus d'embauche pour les employeurs. Comme l'a souligné le Ministre d'État lors du dernier événement annuel d'Extended Monaco, "le numérique a un rôle prioritaire pour un pays, et un incroyable pouvoir de transformation".

Dans l'ère post-Covid, ultra-connectée, le numérique est désormais un puissant levier de développement économique pour les professionnels de la Principauté, pour l'ensemble des acteurs qui font la vie économique de Monaco.»

AVEC LE FONDS BLEU, EXTENDED MONACO ACCOMPAGNE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES

Financement de projets de transformation numérique, création d'emplois, formations... Le plan de relance économique par le numérique affiche des résultats concrets.

Pour accompagner la transformation numérique des entreprises et soutenir l'attractivité du pays pour de nouveaux investisseurs, le Gouvernement a intégré fin 2020 un pilier numérique à son plan de relance de l'économie monégasque post-Covid19. Ce programme d'action s'appuie sur le Fonds Bleu, qui vise à développer la maturité numérique des entreprises monégasques, promouvoir un écosystème favorable à l'économie numérique et soutenir la filière monégasque des services numériques aux entreprises. Il permet ainsi à toutes les entreprises de Monaco, quelle que soit leur taille, la prise en charge jusqu'à 70 % de leur projet digital. Le plan de relance économique via le numérique a montré être un véhicule à forte valeur ajoutée : plus de 700 projets de transformation numérique cofinancés à hauteur de 20 millions d'euros, 42,5 millions d'euros de valeur contrats de transformation initiés, +12 % de chiffre d'affaires incrémental déclaré par les entreprises bénéficiaires, 400 créations d'emplois potentiels à terme... Au final, lorsque le Gouvernement investit 1 € de Fonds bleu, cela rapporte in fine 8 € de valeur déclarée, soit sous forme de chiffre d'affaires supplémentaire soit en déduction de charges !

Fort de ce succès, et dans un contexte économique en partielle convalescence, ce dispositif sera pérennisé et élargi en 2023. Sa refonte a pour ambition de faire du Fonds Bleu un accélérateur du développement économique et un vecteur d'attractivité pour les entrepreneurs porteurs de projets à valeur ajoutée.

Extended Monaco pour l'Entreprise, la plateforme pour réussir sa transformation numérique

Pierre angulaire de la transformation numérique des entreprises en Principauté, le programme Extended Monaco pour l'Entreprise (eme.gouv.mc) centralise l'ensemble des services offerts aux entrepreneurs. Ce point d'entrée unique permettant l'accès au Fonds Bleu offre une expérience intégrée et personnalisée unique. Dans une logique de services à 360°, le programme EME prend la forme d'une plateforme numérique qui permet aux entreprises de tester leur maturité numérique, d'avoir accès gratuitement à une bibliothèque de contenus destinés à s'acculturer au numérique et à ses opportunités, d'être mis en relation avec des experts du digital monégasque afin de se faire accompagner et d'élaborer des stratégies numériques, mais aussi d'être informé sur les aides financières dédiées. Un plan de formation y est ainsi proposé avec un plateau d'e-learning, en partenariat avec Coopacademy, et des événements organisés en collaboration avec des entreprises de services numériques locales pour comprendre les modèles de développement.

Ce dispositif complet a vocation à soutenir des grands projets de transformation numérique en entreprise : intégration d'une stratégie digitale, cloud computing, cybersécurité, optimisation des processus, formations, etc.

Plus de 3500 personnes ont été formées au numérique depuis le lancement du programme EME en novembre 2020, grâce notamment à des ateliers organisés en collaboration avec le Monaco Economic Board et la Fédération des Entreprises Monégasques.

EN CHIFFRES

20,3 M€
accordés par le Fonds
Bleu

Près de
700
projets
accompagnés

43 M€+
de valeur
contrat

400
emplois
potentiels
créés à terme

8€
de valeur générée
(déclaratif) pour chaque
Euro investi par l'État



LA PROPTech, UN DES PÔLES D'EXCELLENCE NUMÉRIQUE DE LA PRINCIPAUTÉ

Le cycle de conférences « Les Ateliers du Numérique » organise depuis 2021 un événement sur la PropTech, véritable pôle d'excellence de l'économie monégasque, à l'instar du Smart Yachting, de la FinTech et de la SportTech. Ce nouveau mouvement place la transformation numérique au cœur de la révolution dans l'industrie de l'immobilier et du BTP, à l'échelle de la ville mais aussi des bâtiments : promotion, transactions, construction, financement etc. Grand contributeur du PIB monégasque, ce secteur historique d'excellence en Principauté, combiné à une filière numérique locale en plein essor, représente une opportunité d'attractivité à l'échelle du pays et sur la scène internationale. C'est pourquoi la Principauté collabore avec l'ESCP Business School pour publier le baromètre de la PropTech depuis 2020. Réalisés par Jaime Luque, professeur à l'ESCP Business School, ces travaux mesurent l'ampleur des solutions visant à révolutionner l'immobilier par le numérique avec un chapitre dédié aux solutions portées en Principauté (à télécharger sur eme.gouv.mc ou en flashant ce QR code)



Retrouvez les précédents Ateliers du Numérique et ceux à venir sur eme.gouv.mc/participer-aux-evenements ou via ce QR code.

3 QUESTIONS À

DIEGO BONAVENTURA

Responsable du programme Economie Numérique
à la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique



« Le Fonds Bleu, associé à Extended Monaco Entreprises (EME), est un accélérateur du développement économique et un vecteur d'attractivité. »

Diego Bonaventura évoque les bénéfices du programme Extended Monaco Entreprises (EME) et du Fonds Bleu portés conjointement par le Département des Finances et de l'Économie et la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique.

Comment incitez-vous les entreprises à accélérer leur transformation numérique ?

EME, pilier phare du programme de transformation numérique des entreprises, s'inscrit comme la pierre angulaire du plan de développement économique et d'attractivité de la Principauté. Cette initiative a démontré sa valeur en permettant à près de 700 entreprises de prendre le virage du numérique. Cette plateforme de services à 360° pilotée par la DITN propose un programme unique :

- Un outil d'identification des besoins numériques pour définir sa maturité numérique ;
- Un plan de formation, avec un plateau d'e-learning et des événements organisés avec des

entreprises de services numériques locales ;

- Un outil de mise en relation avec les experts numériques de la Principauté pour élaborer sa stratégie et la mettre en œuvre ;
- Un cofinancement des projets par l'État pour opérationnaliser le projet

C'est la raison pour laquelle le dispositif EME-Fonds Bleu a été reconduit ?

Cette initiative répond à deux objectifs : faciliter l'accès aux technologies digitales pour favoriser la croissance des entreprises et promouvoir un écosystème favorable à l'économie numérique. Ainsi, le Gouvernement Princier cofinance les projets de transition numérique des entreprises de la Principauté, comme des nouveaux canaux de vente, des solutions digitales de ressources humaines, l'archivage électronique ou encore la création de services sur le Cloud Souverain. Compte tenu de ce succès, le Gouvernement a décidé de pérenniser ce dispositif en 2023 pour favoriser le déploiement d'une nouvelle économie et développer un vecteur d'attractivité pour les entrepreneurs porteurs de projets à grande valeur ajoutée, sur notre territoire mais également en dehors de nos frontières.

Quelles formations proposez-vous ? Les Ateliers du numérique vont-ils se poursuivre en 2023 ?

Cette nouvelle orientation du numérique implique d'encourager la

compétence, d'offrir des services et des infrastructures et d'améliorer les technologies. La notion de parcours 360° est donc indispensable et la formation est facteur clé de succès. Levier indispensable de la performance d'une entreprise, elle occupe un rôle central pour affronter les défis de la transformation numérique. C'est pour cela qu'EME propose un plan de formation qui s'appuie sur deux actions :

- Des Ateliers du Numérique que nous organisons avec nos partenaires : nous traitons les sujets autour du digital avec une approche verticale par secteur d'activité (immobilier, bâtiment, commerce, yachting, etc.) ou une approche plus transverse sur des sujets qui intéressent tout l'écosystème
- Un plateau de formation en ligne sur lequel plus de 2000 cours sont proposés gratuitement à tous les entrepreneurs, salariés et étudiants de la Principauté.

EN CHIFFRES

20+

Ateliers du numérique
depuis le lancement
de la plateforme EME

3500

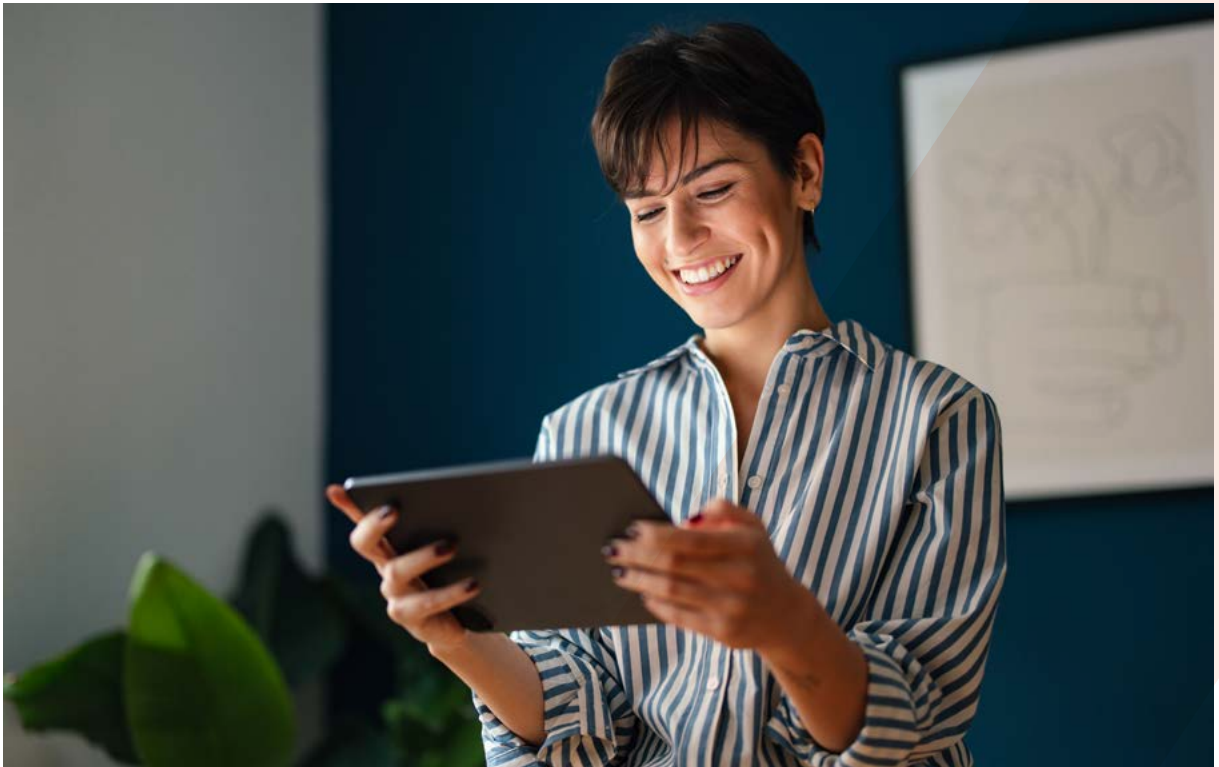
contacts formés



DES DÉMARCHES

TOUJOURS PLUS FACILES D'ACCÈS

Pour un entrepreneur, un dirigeant ou un salarié, le constat est le même : moins de temps dédié à la gestion administrative, c'est plus de temps disponible pour développer l'entreprise et se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée ! L'une des priorités de l'État monégasque est de rendre la Principauté toujours plus attractive en simplifiant la vie de ses acteurs économiques.



Gâce au programme Extended Monaco, les professionnels (entreprises, commerçants, établissements financiers) peuvent désormais bénéficier de près de 50 démarches en ligne. Ces derniers permettent d'effectuer une démarche administrative sans se déplacer, qu'il s'agisse d'une déclaration ou d'une demande. Et cela plaît incontestablement : le taux de recours au numérique dépasse les 90 % pour certaines démarches.

Parmi ces téléservices, certains ont pour but de faciliter les démarches des employeurs en matière de recrutement et donc, à terme, de favoriser l'emploi en Principauté. Il est par exemple possible d'effectuer une demande en ligne pour accueillir un stagiaire, là où auparavant, ces demandes étaient toutes traitées à la main, en version papier. En un an, ce téléservice

a permis le traitement de 1 095 demandes effectuées en ligne pour un total de 1 289 demandes (85 %). En moyenne, cela représente 3,5 demandes traitées par jour avec un délai de traitement moyen de 48h.

Depuis mars 2022, il est également possible de prendre rendez-vous en ligne avec le Service de l'Emploi et la Direction du Travail sur [MonGuichet.mc](https://monguichet.mc). Un atout pour les employeurs qui souhaitent faire enregistrer une demande d'autorisation d'embauchage, de renouvellement ou de modification d'un permis de travail. Ou pour des salariés qui souhaitent ouvrir un droit à l'allocation chômage ou procéder à une inscription en qualité de demandeur d'emploi.

« Nous avons souhaité mettre à disposition des employeurs et salariés un outil simple et fonctionnel permettant d'obtenir rapidement un entretien avec nos services. Il est important pour notre Direction de privilégier les relations humaines même dématérialisées et la visioconférence permet de maintenir ce lien qui nous tient à cœur dans cette période où les contacts sont moins fréquents »

Magali Imperti, Directeur Adjoint du Travail.

Autre démarche en ligne essentielle: la consultation et l'achat d'un extrait de Registre du Commerce et de l'Industrie. Avec ce nouveau service en ligne, la Direction de l'Expansion Économique, en collaboration avec la Direction des Services Numériques, s'adapte aux usages des entreprises locales et de leurs clients ou partenaires et facilite ainsi la régulation de leurs actions (ouverture d'un compte bancaire, signature d'un bail commercial, achat de matériel ou d'équipements techniques, etc.).

« La mise en ligne du RCI répond à notre volonté d'améliorer la qualité de service pour nos usagers et de mettre en œuvre les conditions propices pour simplifier et optimiser leurs démarches. Cela leur évitera de se déplacer et perdre du temps dans les files d'attente, on peut estimer à plus de 50 le nombre de visites quotidiennes pour obtenir un extrait RCI. », Stéphan Bruno,

Directeur de l'Expansion Économique.

Les fonctionnalités proposées répondent ainsi aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation du dispositif monégasque de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL). Elles attestent l'engagement de la Principauté de Monaco à se maintenir au plus haut niveau d'exigence des standards internationaux. De la même manière, bientôt, il sera également possible d'accéder en ligne aux registres des associations.

Enfin, la refonte du site Service Public des Entreprises a donné naissance en 2023 à MonEntreprise.mc. Ce site est le point d'accès unique à l'univers professionnel et la plateforme incontournable à la création d'entreprise à Monaco. Il compilera à terme les informations pratiques nécessaires au développement d'une société et à sa transformation numérique, à ce jour disponibles sur les sites du Gouvernement, de la Mairie, ou de partenaires privés. MonEntreprise.mc permet notamment d'accéder à des actualités dédiées à l'entrepreneur, des annuaires professionnels (Entreprises de Services Numériques, Ordres, Services Administratifs) et surtout à l'ensemble des informations pour la réalisation de démarches administratives.

EN CHIFFRES

3 000

rendez-vous pris en ligne
au Service de l'Emploi et à
l'Inspection du Travail

20 000

demandes d'extraits
de RCI chaque année



L'EMBAUCHE ET LA RECHERCHE D'EMPLOI EN LIGNE EN 2023

Un espace en ligne sera bientôt accessible sur MonGuichet.mc pour les employeurs monégasques ainsi que les demandeurs d'emploi inscrits au service de l'emploi.

En 2023, le lancement de nouveaux services numériques pour l'emploi aura un impact significatif pour les 58 000 salariés et 6 300 employeurs de la Principauté, mais aussi pour les fonctionnaires et agents du Service de l'Emploi. Dans une logique de fluidification des échanges avec la Direction du Travail grâce au numérique, un espace en ligne sera mis en place d'ici la fin de l'année. Concrètement, un chercheur d'emploi inscrit au Service de l'Emploi disposera d'un espace sur MonGuichet.mc dédié à la recherche d'emploi. Il pourra notamment consulter les offres d'emploi publiques, postuler, suivre l'avancement de ses candidatures ou encore échanger avec son conseiller.

L'employeur disposera également d'un espace dédié sur MonGuichet.mc pour déposer des offres d'emploi et les suivre, consulter la liste des candidats proposés par le Service de l'Emploi ou faire un retour en ligne sur les candidatures. Quant aux fonctionnaires et agents de l'État, ils bénéficieront d'un nouvel outil de travail leur permettant un rapprochement plus efficace et pertinent entre les profils des demandeurs d'emploi inscrits et les offres d'emploi, optimisant ainsi les procédures de traitement.

L'objectif est de numériser entièrement le processus de recherche d'emploi et d'embauche de personnel. À terme, il sera possible de signer la demande d'embauchage électroniquement et d'obtenir un permis de travail numérique.

FACILITER LE RECRUTEMENT DES JEUNES

La Cellule Emploi-Jeunes a lancé en 2022 son nouveau site cellule-emploi-jeunes.gouv.mc, entièrement dédié à l'insertion professionnelle des jeunes en Principauté. Cet outil centralise l'ensemble des informations et solutions proposées aux jeunes actifs, tout en permettant de découvrir et de se familiariser avec les différents secteurs d'activité, métiers et formations, pouvant correspondre à leur projet professionnel. Le site offre également aux employeurs de la Principauté de nombreuses informations pratiques sur les différents dispositifs et aides dans le cadre d'un recrutement en stage ou en alternance. Un espace virtuel est dédié à chaque entreprise enregistrée, lui permettant de gagner en visibilité, mais également de promouvoir ses activités et ses valeurs, ainsi que de communiquer sur les profils recherchés pour un stage ou une alternance.

EN CHIFFRES

58 000

salariés actifs en 2021
(source : IMSEE)

6 300

employeurs en 2021
(source : IMSEE)

.....
Environ

6 300

demandeurs d'emploi
par mois
(source : Service de l'Emploi)



3 QUESTIONS À

GUILLAUME ROSE

Directeur Général Exécutif du Monaco Economic Board



« Le Fonds Bleu a été d'une grande efficacité pour nos entreprises. »

Pour Guillaume Rose, Directeur Exécutif du Monaco Economic Board, le numérique a le vent en poupe.

Comment se porte le marché de l'emploi post-covid ?

Le marché de l'emploi se porte très bien avec notamment une augmentation de +4 % du nombre de salariés entre 2020 et 2021 et d'avantages d'offres d'emploi disponibles. Les métiers du numérique se placent dans le top des 3 des besoins en termes d'embauche. Cette forte demande s'explique par la transformation que de nombreuses entreprises initient. On remarque également une augmentation du nombre d'employeurs du secteur privé dépassant ainsi le niveau de 2019.

Le plan de relance proposé par le Gouvernement était-il adapté à vos attentes ?

Le plan de relance proposé par le Gouvernement a été salvateur pour de nombreuses entreprises et a globalement permis à l'économie monégasque de se maintenir à flot

pendant l'une des périodes les plus éprouvantes de ces 30 dernières années.

Plus de 300 entreprises en Principauté ont bénéficié du Fonds Bleu, parmi elles des entités membres du Monaco Economic Board, et qui grâce à cette aide ont pu diversifier leur offre, devenir plus compétitives et demeurer actives dans leur secteur. Quelle que soit la taille de l'entreprise, cette aide a été bénéfique pour leur processus de développement. Par exemple, Cruiseline, le plus important vendeur de croisières en Europe du Sud et qui emploie plus de 230 salariés a été accompagné dans sa transition numérique pour améliorer ses process de digitalisation. La Distillerie de Monaco, une plus petite structure, a également été bénéficiaire et a pu optimiser sa stratégie de communication digitale. Par ailleurs, de nombreuses entreprises parmi nos membres, spécialisées dans le digital, ont été habilitées à fournir des services en tant que partenaire officiel du programme Extended Monaco pour l'Entreprise, ce qui a constitué une

belle opportunité et contribué à mettre en place un développement vertueux pour la Principauté. Pour n'en citer que quelques-unes: Pineappli, Aedexcell, Algiz consultants, Codelab, Asteria, Baccana, Blue Wave Software, Carlo, Colibri, Deloitte, Equilateral, Everal, Luxtrust, SYS, FederalI, KPMG, Fenyx, Homisis, I2N ou encore Keesystem.

Quelles sont les principales attentes des adhérents du Monaco Economic Board pour fluidifier le recrutement et l'accès à l'emploi ? Ou leur rapport avec l'Administration ?

Nous avons la chance en Principauté de bénéficier de circuits courts et efficaces dans toutes nos démarches administratives. Dans certains secteurs, la bonne connaissance des acteurs du tissu économique local peut suffire. Cependant, l'écosystème monégasque est constitué de nombreuses PME très performantes dans des secteurs de niche, qui font appel à des compétences très spécifiques. Pour ces métiers qui demandent souvent d'attirer des talents du monde entier, je pense qu'une plateforme numérique dédiée à l'emploi et au recrutement aidera grandement les acteurs de notre pays à trouver les personnes adéquates, plus efficacement et plus facilement. C'est une demande que l'on entend souvent parmi nos dirigeants d'entreprise.

EXTENDED MONACO OFFRE AUX PROFESSIONNELS **LES MEILLEURES** **INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES**

LE CLOUD SOUVERAIN, UNE PREMIÈRE EN EUROPE



En 2021, Monaco est devenu le premier pays européen à se doter d'un Cloud Souverain.

Sa mission? Offrir au Gouvernement Princier, aux organisations d'importance vitale et entreprises privées localisées à Monaco ou à l'international le meilleur en matière d'infrastructures et de services cloud.

En associant de manière inédite la volonté politique du Gouvernement de Monaco et le savoir-faire en matière de technologie et de transformation numérique d'acteurs privés, l'opérateur Monaco Cloud répond aux enjeux de sécurité, de compétitivité des entreprises et d'attractivité du pays à l'échelle internationale.

Sa proposition de valeur s'articule autour de 4 piliers fondamentaux:

- 1/ Une excellence de services:** l'offre de services du Cloud souverain va permettre d'accélérer la transformation numérique des acteurs économiques et rendre les entreprises monégasques plus compétitives encore dans le monde numérique
- 2/ Une sécurité aux plus hauts standards:** les données les plus sensibles peuvent même bénéficier d'une solution de chiffrement souveraine mise en œuvre par Monaco Cloud.
- 3/ Une souveraineté garantie:** les infrastructures de l'opérateur sont localisées à Monaco. Les données hébergées sont ainsi sous loi monégasque.

4/ Un opérateur de proximité : les équipes sont installées en Principauté. La société construit autour d'elle un écosystème de partenaires intégrateurs et éditeurs de solutions permettant d'enrichir sa proposition de valeur et d'accélérer l'adoption cloud de ses clients.

Monaco Cloud s'inscrit dans la vision de ce que doit être la révolution numérique pour Monaco : une formidable opportunité pour innover, dynamiser ses zones d'excellence économique et construire une nouvelle croissance au-delà des limites territoriales de la Principauté. Il est un acteur référent de la numérisation de la société et s'associe directement à la réputation d'excellence de Monaco.

Les services de Monaco Cloud ont été homologués en suivant la méthodologie recommandée par l'Agence monégasque de sécurité numérique (AMSN) en 2022. Une homologation qui repose sur la politique de sécurité des systèmes d'information de l'État (PSSI-E) visant à se prémunir des cyberattaques comme le piratage, les atteintes à la vie privée ou le sabotage des systèmes d'information.

« Cette homologation est le fruit d'importants efforts, réalisés depuis plusieurs mois par les équipes de Monaco Cloud. Il faut se féliciter de la réussite de cette étape importante, déjà déterminante pour la sécurité des clients, au premier rang desquels le gouvernement. Nous continuerons ainsi d'être aux plus hauts standards en matière de sécurité » Frédéric Fautrier, Directeur de l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique.

Une offre Move2Cloud

Les entreprises peuvent désormais migrer facilement leurs infrastructures vers le cloud souverain grâce à l'offre Move2Cloud, basée sur la solution VMware Cloud Director Availability (VCDA). Move2Cloud offre des capacités de disponibilité et de récupération économiques, ainsi que des opérations sécurisées.

D'ici à la fin de l'année, Monaco Cloud deviendra le premier cloud souverain à être certifié Hébergeur des Données de Santé DS et ISO/IEC 27001, Technologies de l'information - Techniques de sécurité - Systèmes de gestion de sécurité de l'information - Exigences.

« Depuis quelques années, nous avons déjà construit notre propre cloud privé, qui était amené à évoluer pour suivre les évolutions technologiques et les besoins des clients. Quand le gouvernement nous a proposé de participer au projet Monaco Cloud, nous n'avons pas hésité »

Anthony Boira, fondateur de Monaco Digital et Administrateur-Délégué de Monaco Cloud.

MONACO CLOUD : UNE VRAIE VALEUR AJOUTÉE POUR LES ENTREPRISES

Souveraineté territoriale

- ✦ Les données sont stockées à Monaco.
- ✦ Les données transitent par le réseau de Monaco Telecom sur le territoire monégasque.

Souveraineté de la gouvernance

- ✦ En tant qu'actionnaire majoritaire, l'État monégasque est garant de la pérennité de Monaco Cloud.
- ✦ L'actionnariat est composé exclusivement d'entités monégasques.

Souveraineté juridique

- ✦ Les données stockées ne sont pas soumises aux lois extraterritoriales (notamment CLOUD Act).
- ✦ Aucune attaque directe en justice vers Monaco Cloud n'est possible par un État ou une entreprise étrangère.
- ✦ Tous les contrats fournisseurs sont sous juridiction monégasque.

Souveraineté des opérations

- ✦ Monaco Cloud est l'unique entité administrant ses services
- ✦ La sécurité est au cœur de l'ADN de Monaco Cloud. Les services seront qualifiés PINH (équivalent SecNumCloud) et des produits de sécurisation sont proposés.

Avantages économiques et financiers

- ✦ Le Cloud permet de passer d'un modèle économique CAPEX à OPEX : il n'est plus utile d'investir dans l'acquisition de serveurs qui engendrent des coûts fixes quel qu'en soit son niveau d'utilisation. Avec le Cloud, les coûts dépendent de son usage.
- ✦ L'entreprise bénéficie de l'économie d'échelle du fournisseur Cloud qui en mutualisant ses ressources IT est capable de proposer des prix attractifs.

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE :

UN ATOUT POUR LES ENTREPRISES LOCALES





Depuis mars 2021, la signature électronique et le cachet électronique sont disponibles pour les entreprises enregistrées à Monaco, et pour les assujettis et assujettis divers depuis mai 2022, soit environ 25 000 personnes morales. La Loi n° 1.383 du 2 août 2011 pour une Principauté Numérique, modifiée, a doté les documents signés électroniquement d'une valeur probante, équivalente à la signature manuscrite. Elle permet à son porteur de signer nominativement au nom de l'entité qu'il représente. En début d'année, le processus de demande a été simplifié avec la mise en place d'un téléservice dédié. Ce projet de grande ampleur a fait l'objet d'une collaboration de plus de 18 mois avec l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique et le Conseil National pour poser le socle législatif et réglementaire. Cette signature a été mise en place conformément au plus au standard de la réglementation européenne eIDAS en la matière.

Les cas d'usage et avantages pour les bénéficiaires sont nombreux :

- Tout document échangé avec un fournisseur, partenaire ou usage en interne peut être signé électroniquement : contrat, bon de commande, devis, procès-verbal d'assemblée, bulletin de paie, etc.
- Un gain d'espace considérable ;
- Une sécurité renforcée pour les documents : les composantes de la signature électronique comprennent une empreinte numérique du document original. Chaque document signé garantit ainsi son intégrité, son authenticité et sa non-répudiation ;
- Une baisse des coûts et une initiative éco-responsable (réduction des impressions, de l'archivage papier et de l'acheminement des documents)
- Une accélération et une fluidification de la relation client puisque les actions contractuelles peuvent s'effectuer à distance par échange de documents numériques à force probante.

Pour obtenir un certificat de signature ou de cachet électronique professionnel, rendez-vous sur teleservice.gouv.mc/ecertificats-pro.



Et demain ?

La signature électronique permettra prochainement de signer un bail à usage commercial avec l'Administration des Domaines, un marché public ou encore une demande d'autorisation d'embauchage.

UN CADRE JURIDIQUE BLOCKCHAIN ÉTOFFÉ

À Monaco, les « investisseurs numériques » peuvent compter sur un cadre législatif moderne.

La Loi n° 1.491 du 23 juin 2020 a introduit en droit monégasque un cadre juridique relatif aux offres de jetons, lesquelles sont une forme de levée de fonds réalisée au moyen d'un dispositif d'enregistrement numérique sur un registre partagé, tel qu'une blockchain, et donnant lieu à l'émission de jetons, en contrepartie de la mise de fonds réalisée par les investisseurs.

Depuis l'adoption de la Loi n° 1.528 du 7 juillet 2022, les « investisseurs numériques » peuvent désormais s'appuyer sur un cadre législatif dynamique et plus précis à Monaco. Cette loi technique s'inscrit dans la lignée des textes européens adoptés récemment et définit plusieurs concepts comme le métavers et les cryptoactifs. Ces nouvelles réglementations permettront dans les prochaines années de développer ces nouvelles activités dans un écosystème sécurisé.

FOCUS SUR

Les pendulaires

Les pendulaires jouent un rôle clé dans le dynamisme de la Principauté. Attirer et retenir les travailleurs, les talents et les compétences sont des enjeux forts d'attractivité pour Monaco.

Depuis la crise du Covid-19, des tensions en matière de recrutement, liées à la pénurie de certains profils, sont apparues dans plusieurs secteurs d'activité : l'hôtellerie-restauration, la santé, le numérique ou encore la banque privée.

La Principauté utilise le numérique pour promouvoir et fluidifier l'accès à l'emploi à cette population, lui offrir des solutions de mobilité de qualité sur le territoire monégasque et en dehors de ses frontières et ainsi améliorer son quotidien en tant que travailleur.

Le numérique au service de la promotion et de l'accès à l'emploi

Dès cette année, le processus de recherche d'emploi et de qualification des candidats, inscrits au Service de l'Emploi, par les employeurs sera dématérialisé. En 2024, le processus d'embauchage sera lui aussi entièrement dématérialisé, avec le service MConnect étendu aux demandeurs d'emploi et futurs salariés, et donc plus rapide, notamment grâce à l'intégration du paiement en ligne, la possibilité de signer ses documents électroniquement, mais également la mise en place du permis de travail numérique.

Le numérique au service de la mobilité

L'une des préoccupations des travailleurs en Principauté, qu'ils viennent des villes voisines françaises ou italiennes, reste le trajet jusqu'à Monaco.

Le numérique permet de fluidifier le trafic à Monaco et dans sa périphérie :

- Lancé fin 2020 conjointement avec le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, le service de covoiturage domicile-travail *Klaxit* est un véritable succès, avec plus de 35 entreprises locales partenaires, employant près de 15000 salariés et une moyenne de 2000 trajets par semaine. Les trajets sont entièrement cofinancés par l'État. Démarche collaborative public/privé, elle

participe au dessein de l'État de réduire à l'horizon 2030 le trafic automobile de 20 %, par rapport à 2019, tout en absorbant le trafic supplémentaire inféré par le développement économique de Monaco. Les pendulaires ont également accès à une information en temps réel leur permettant de prendre les meilleures décisions pour leurs trajets :

- Depuis juillet 2020, les données récoltées au quotidien par le Centre Intégré de la Gestion de la Mobilité sont automatiquement intégrées au sein de l'application *Waze*. C'est une application participative de navigation gratuite permettant à ses utilisateurs de suivre les informations de trafic en temps réel. Monaco participe au « *Waze Citizen Program* » permettant d'intégrer les spécificités locales
- *Your Monaco* informe en temps réel sur les transports en commun et le trafic, les places disponibles dans les Parkings et les flux de piétons et de voitures.

Le numérique facilite l'accès à des transports en commun de qualité et efficace à Monaco :

- *Monapass* facilite la gestion des titres de mobilité des pendulaires : bus, vélo stationnement sur la voirie. *Citymapper* propose des alternatives aux transports individuels avec des itinéraires calculés en temps réel, combinant plusieurs moyens de locomotion pour se rendre à Monaco ou circuler en Principauté. L'application enregistre plus de 30000 usages par mois.

EN CHIFFRES

3 300 000 km
cofinancés par l'État avec Klaxit

PAROLES DE PENDULAIRES

« Covoiturer tous les jours avec Klaxit me permet de gagner en sérénité et de faire des économies. Compte tenu du coût actuel de l'énergie, c'est un vrai avantage les conducteurs et les passagers. »

Anna, 40 ans, agent de l'État

« Depuis que j'ai découvert Citymapper, j'arrive à mieux anticiper mes trajets dans Monaco. »

Alexandra, 23 ans, salariée dans les télécommunications

« Je me connecte à Waze ou Your Monaco pour connaître l'état du trafic et éviter les embouteillages liés aux accidents ou aux travaux. C'est un vrai plus ! »

Simon, 29 ans, employé de banque




TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION
KLAXIT EN FLASHANT
CE QR CODE





L'ADMINISTRATION À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

L'utilisateur est au cœur des préoccupations de l'État et de l'évolution des politiques publiques. En se recentrant encore davantage sur le service aux usagers et en visant l'excellence, l'Administration apportera une contribution majeure à l'attractivité du pays. Dans cette perspective, la Principauté mise sur le numérique, et sur ceux qui composent son Administration. Au-delà de la modernisation des outils et des modes de travail de ses fonctionnaires et agents, elle fait le pari d'investir sur la transition vers un monde numérique, qui repose sur trois piliers : la digitalisation, la formation des agents et l'inclusion numérique.



“La transformation numérique de l’Administration monégasque est un processus en plusieurs étapes. La pandémie a valorisé les potentialités de cette transformation par un usage généralisé du numérique, et a provoqué une accélération du virage numérique. Le rôle d’Extended Monaco est de sensibiliser, d’accompagner, d’équiper et de former l’ensemble des fonctionnaires et agents pour qu’ils puissent tirer le meilleur du numérique”.

Pascal Rouison, Responsable de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique.

“Pour répondre aux nouveaux besoins des Monégasques, résidents et entreprises, nous avons dû repenser la notion de Service Public et de proximité pour continuer d’offrir une excellente qualité de service. Les fonctionnaires et agents sont garants de ce modèle, et nous devons les mettre dans les meilleures dispositions pour concilier numérique et inclusivité”.

Julien Dejanovic, Directeur des Services Numériques.

“La modernisation des systèmes et réseaux de l’Administration est un enjeu stratégique pour le développement de nos services numériques. Au cœur de cette évolution réside la transition fondamentale vers un réseau plus intégré et plus moderne, où les applications font partie intégrante de l’architecture.”

Christophe Pierre, Directeur des Plateformes et Ressources Numériques.

“Le cadre de gouvernance de la sécurité numérique de l’État doit prendre en considération les changements profonds que nous vivons. La transformation numérique de l’Administration implique plus de risques, plus de surveillance et donc plus de maintenance. C’est toute l’architecture qui se modernise, avec des conséquences sur l’ensemble de la mise en œuvre et des procédures d’exploitation des systèmes d’information.”

Jean-Charles Harlé, Directeur des Systèmes d’Information.

LES AGENTS ET FONCTIONNAIRES

ACCOMPAGNÉS DANS LES NOUVEAUX USAGES DE TRAVAIL

Depuis 2019, les outils et modes de travail au sein de l'Administration sont plus collaboratifs, ergonomiques et mieux adaptés aux missions des fonctionnaires et agents de l'État.



La transformation numérique de l'Administration doit permettre aux fonctionnaires et agents de l'État de se recentrer sur les tâches à plus haute valeur ajoutée et sur la relation avec les usagers. Cette modernisation répond notamment aux nouvelles conditions d'exercice des fonctionnaires et agents, formulées dans la Loi n°975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires, modifiée.

Dans ce contexte, la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique a équipé les fonctionnaires et agents éligibles en ordinateurs portables dès 2019 puis a déployé Microsoft Teams 365 en 2022. Cet outil plateforme permet de fluidifier les échanges entre collaborateurs, de gérer plus facilement l'accès à l'information dans le cadre d'une

« Le travail hybride est désormais possible au sein du Gouvernement »

gestion de projets et de passer des appels en toute sécurité, depuis son poste de travail ou son domicile. Le travail hybride offre ainsi la possibilité de mieux intégrer le télétravail dans les processus de l'Administration tout en proposant une expérience de travail similaire pour les télétravailleurs. Cette combinaison de travail traditionnel, en présentiel au bureau, et de télétravail, hors site, permet aux agents et fonctionnaires de bénéficier d'une plus grande flexibilité.

3 QUESTIONS À

BERTRAND VANZO

Responsable du programme e-Administration
à la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique



Bertrand Vanzo, Responsable de la division Administration Digitale, explique le fonctionnement 2.0 des services de l'État.

Le numérique bouleverse nos façons de travailler. Comment accompagnez-vous cette transformation au sein de l'Administration ?

En 2019, il était quasiment impossible pour les agents et fonctionnaires de travailler en mobilité. Nous avons permis de mettre cela en place et d'accompagner l'ensemble des collaborateurs. 100 % des fonctionnaires et agents éligibles ont été équipés et formés à utiliser de manière efficiente les ordinateurs et outils numériques.

Grâce à la modernisation des réseaux du Gouvernement, le travail hybride est ouvert à tous ceux qui le souhaitent, et simplifié.

Comment le numérique favorise-t-il la collaboration au sein de l'Administration ?

Nous avons déployé Microsoft Teams 365 fin 2022 au sein de l'Administration car il s'agit aujourd'hui de l'outil collaboratif le plus performant sur le marché pour fluidifier les échanges professionnels et améliorer l'organisation du travail en

équipe, y compris à distance. Ces nombreux outils répondent à des besoins spécifiques (réalisation de questionnaires, gestion et suivi de tâches, modification de fichiers en mode collaboratif etc.). En quelques semaines seulement, plus de 700 espaces de collaboration ont été créés. De nombreuses autres fonctionnalités seront intégrées cette année, dont la plateforme de formation CoopAcademy.

Cette modernisation a-t-elle permis d'anticiper la réforme du statut des fonctionnaires ?

C'est effectivement le cas. Les profonds changements induits par les technologies numériques dans notre quotidien en tant que citoyens ont aussi été vus comme une opportunité à saisir pour renforcer l'efficacité des services administratifs. Et pour que ces nouveaux outils conduisent à plus d'efficacité, il est nécessaire qu'ils s'accompagnent de changements organisationnels. C'est la raison pour laquelle nous sensibilisons et accompagnons l'ensemble du personnel dans cette transition numérique, qui n'est pas toujours facile à appréhender et apprécier. Nous irons encore plus loin dans les prochaines années, car nous voulons faire de Monaco un pays modèle en la matière.

Le nouvel équipement numérique de travail répond aux nouveaux modes de collaboration et prépare la pérennisation du télétravail au sein de l'Administration



Répondre aux nouveaux besoins en terme de collaboration



Avoir la possibilité de travailler en toute mobilité (Poste fixe, PC, Smartphone, etc.)

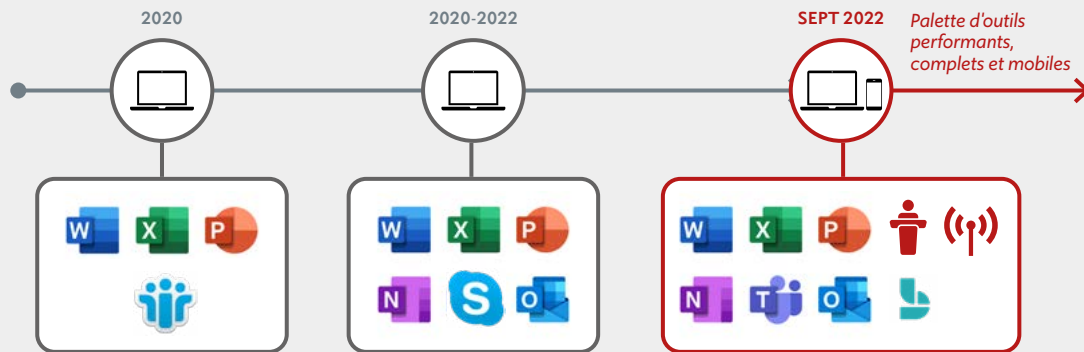


Avoir des communications de meilleure qualité



Doter les fonctionnaires et agents des meilleurs outils du marché en vue de la pérennisation du télétravail en 2023

Une modernisation progressive des outils de travail mis à disposition des Agents et Fonctionnaires



LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DÉPLOYÉE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Depuis la fin 2022, la signature électronique est disponible pour les Directions et Services de l'État.

Au même titre que pour les entreprises, la Loi n°1.383 du 2 août 2011 pour une Principauté Numérique, modifiée, dote les documents signés électroniquement au sein de l'Administration d'une valeur probante, équivalente à la signature manuscrite. La signature électronique consiste à doter un document numérique (par exemple un fichier au format PDF) d'un marquage qui permet d'identifier le signataire de manière certaine et d'assurer que le document n'a pas été modifié après sa signature. Toute personne habilitée par son Département ou le Secrétariat Général peut obtenir une carte

auprès de la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, lui permettant d'apposer une signature électronique sur un document.

Et demain ?

Bien plus qu'une simple tendance, la dématérialisation des échanges internes est un des enjeux majeurs de l'année 2023. Il ne s'agit pas seulement de numériser un document, mais bel et bien de s'intéresser au processus complet, avec l'objectif "zéro papier". Grâce au format électronique, les informations nécessaires au bon fonctionnement entre les différents services peuvent circuler plus facilement, tout en conservant l'intégrité et la confidentialité des données.

MEZZOTEAM, LA PLATEFORME COLLABORATIVE DES TRAVAUX PUBLICS

L'année dernière, la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique a développé de nouvelles fonctionnalités au sein de l'outil Mezzoteam, une solution collaborative de partage de documents et gestion des maquettes BIM "Building Information Modeling", utilisée quotidiennement par la Direction des Travaux Publics. Déjà utilisée pour l'échange de fichiers avec les partenaires privés et dans le processus des opérations de construction, la plateforme permet désormais de publier les appels d'offres.

« Cet outil de gestion de projet, mis à la disposition des équipes avec qui la Direction des Travaux Publics travaille, permet une conduite des projets en toute transparence. En fin de chantier, il garantit un dossier cohérent des ouvrages exécutés et la possibilité de retrouver l'historique des évolutions. » Jean-Luc Nguyen, Directeur des Travaux Publics.

UN TÉLÉSERVICE POUR GÉRER SES REMBOURSEMENTS MÉDICAUX DU SERVICE DES PRESTATIONS MÉDICALES DE L'ÉTAT

En 2022, le S.P.M.E. a mis à la disposition des fonctionnaires, agents de l'Etat et leurs ayants-droits une nouvelle démarche en ligne leur permettant de gérer leurs remboursements médicaux en ligne. Il est également possible de demander la transmission automatique de ses fiches de décompte à son assurance maladie complémentaire (sous réserve qu'elle ait souscrit à la convention de télétransmission du S.P.M.E.) et de dématérialiser ses relevés de prestations médicales. Les assurés disposant d'une identité numérique active sur leur nouvelle carte d'identité ou carte de séjour peuvent se connecter en toute sécurité à leur compte sur MonGuichet.mc grâce au service MConnect.

DANS LES COULISSES DU SERVICE PUBLIC

L'accélération de la transformation numérique de l'Administration est porteuse d'une évolution profonde de la relation à l'utilisateur. Mais au-delà de la dématérialisation des démarches en ligne de la vie courante pour les particuliers et les entreprises, la révolution s'opère également dans les « back-office », qui recouvrent les fonctions spécifiques aux métiers de l'Administration, avec l'objectif de repenser les systèmes autour de l'utilisateur final, et donc d'équiper les agents d'outils performants alignés avec les processus et les pratiques internes. Pour une transformation efficace, la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique agit sur plusieurs fronts :

- La simplification des procédures administratives et donc de leur traitement
- Le renforcement de la sécurité et de la confiance avec connexion qui facilite l'accès, la protection et la qualité des données personnelles;
- La gestion des signatures, du courrier postal ou électronique ou des agendas;
- Les activités d'indexation, de scanner, de classement et d'archivage (Gestion Électronique des Documents);
- La gestion des factures

- L'année dernière, plusieurs outils métiers ont été modernisés, comme le Registre du Commerce et de l'industrie, ou de la Section des Résidents à la Direction de la Sûreté Publique.

LES OBJECTIFS DE LA REFORTE DE L'OUTIL MÉTIER DU SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

- ✦ Disposer d'une vision à 360° et d'une gestion omnicanale des échanges avec l'utilisateur, grâce notamment à la mise en place d'un nouvel outil pour l'ensemble des agents.
- ✦ Développer l'offre de services en ligne disponibles pour les usagers.
- ✦ Mettre en place une comptabilité unifiée.
- ✦ Produire des indicateurs opérationnels stratégiques et des tableaux de bord dans un objectif d'aide à la décision et de suivi de qualité.



SAGEX3, LE NOUVEAU LOGICIEL DE DÉMATÉRIALISATION COMPTABLE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Après 5 années de travaux menés avec les Institutions, les Départements Ministériels, les Directions et Services ainsi que les Établissements Publics de la Principauté, la réforme comptable, pilotée par Pierre Silhol et Agnès Guepratte, a été déployée le 1^{er} janvier dernier.

Le nouveau système comptable permettra de mieux connaître le coût des politiques publiques, dans le cadre du système législatif existant et conformément aux meilleurs standards internationaux. Il se traduit notamment par la création d'une comptabilité générale et analytique, qui viendra compléter la comptabilité budgétaire rénovée et le coût des politiques publiques.

L'AIDE À LA DÉCISION : UN ENJEU DE GOUVERNANCE URBAINE

La livraison depuis 4 ans des infrastructures socles permet d'envisager une industrialisation progressive de l'aide à la décision dans le cadre de la gestion de la ville, en termes de planification et d'autonomie.

Plus de 100 capteurs (air et pollens, qualité de l'air, flux piétons etc.) ont été déployés pour prendre le pouls de la ville en temps réel et disposer de données utiles à l'action publique.

C'est dans ce contexte que depuis 2018, la Principauté de Monaco a développé son jumeau numérique 3D très haute définition de son territoire ainsi qu'une plateforme de services numériques à destination des directions opérationnelles de l'État et de ses partenaires. Par ses grandes capacités de calcul et de visualisation 3D, le Jumeau Numérique de Monaco a également un usage prospectif puisqu'il permet d'évaluer l'impact des transformations urbaines sur de nombreux indicateurs tels que l'amélioration du bien-être urbain, le niveau des nuisances sonores et visuelles des travaux ou encore l'environnement.

En 2022, le Gouvernement Princier et Monaco Telecom ont utilisé cette technologie pour un cas concret : la planification et l'optimisation du réseau mobile, en termes de couverture, qualité de service et d'exposition aux ondes des citoyens. La mise en ligne du site « bouclethalasso3d.mc » a également permis de donner des informations précises sur les travaux liés à l'installation de la nouvelle boucle thalasso thermique ainsi que sur les avantages liés à cette énergie thermique.

Et demain ?

Pour faciliter la planification de travaux en Principauté, le jumeau numérique proposera, dès 2023, une panoplie d'indicateurs d'impact chantiers de type nuisances sonores, mobilité etc. La priorité sera donnée à la mise en place d'une application d'aide à la décision permettant de restituer en 3D l'ensemble des chantiers en cours et à venir en Principauté.

VERS UNE PLATEFORME DES DONNÉES DE L'ADMINISTRATION MONÉGASQUE

En 2023, une plateforme centralisera l'ensemble des données de l'Administration monégasque. L'utilisation stratégique de ces données permettra un pilotage plus précis et pertinent des politiques publiques, mais aussi de mesurer l'efficacité de leur mise en œuvre.

Les données sont au cœur de la transition numérique du Gouvernement Princier et font partie du patrimoine immatériel de la Principauté, qu'elles proviennent des applications et sites Internet du Gouvernement, des interactions avec nos agents et fonctionnaires, ou qu'elles soient confiées par nos partenaires institutionnels ou concessionnaires. L'exploitation de ces données est devenue essentielle pour déterminer de manière plus efficace les politiques publiques à mettre en œuvre et évaluer précisément leur impact. Qu'il s'agisse de maîtriser la consommation énergétique de nos bâtiments ou de développer de nouveaux services pour l'emploi et la santé, ces usages s'appuient sur l'utilisation

intelligente des données pour améliorer la qualité de service rendu, et accroître l'efficacité de l'action gouvernementale.

C'est pourquoi ces données vont être centralisées dans une plateforme de l'Administration monégasque dès 2023. Certaines seront mises à disposition du grand public, afin de favoriser l'émergence de notre écosystème numérique, permettre le développement de services novateurs par des acteurs privés, et développer la transparence de l'action publique. Une attention toute particulière sera apportée en matière de sécurité, de disponibilité et de souveraineté.

4 QUESTIONS À



**HÉLÈNE
COLONNA-D'ISTRIA
AMOURDEDIEU**

**Responsable de la cellule juridique à la
Délégation Interministérielle chargée de la
Transition Numérique**



**RODOLPHE
HEIGEL**

**Responsable de la cellule UX-UI à la
Délégation Interministérielle chargée de
La Transition Numérique**

Pourquoi Monaco est au niveau des standards internationaux en termes réglementaires ?

Depuis le lancement d'Extended Monaco et le vote, en 2019, de deux lois phares concernant l'identité numérique et la Principauté numérique, Monaco est entré de plein pied dans le monde numérique. De fait, nos dispositions sont au niveau des meilleurs standards internationaux en la matière comme notamment le règlement eIDAS en matière d'identification électronique, de services de confiance et de documents électroniques.

La Principauté a même été précurseur en ce qui concerne la création de l'identité numérique régaliennne et son utilisation mais également avec la création de service de confiance inédit comme l'archivage électronique et la numérisation.

Les sites du Gouvernement ont fait peau neuve. Quels sont les impacts pour les utilisateurs des sites du Gouvernement ?

Les deux portails (ancien Service Public Particuliers et Service Public

Entreprises) comptent des espaces de service public, un portail institutionnel et une trentaine de sites dédiés. Pour répondre aux besoins actuels et offrir une meilleure expérience utilisateur, une refonte était nécessaire. Nous avons conçu nos sites avec une approche « mobile first » et une navigation optimisée, sachant que la majorité des visites est faite depuis un smartphone. C'est tout le Service Public qui est désormais plus proche de nos usagers, et plus accessible. Nous aurons cette approche pour l'ensemble de notre environnement de sites institutionnels.

Vous avez mentionné une équipe « Expérience Utilisateurs ».

De quoi s'agit-il exactement ?

L'expérience utilisateur qualifie l'expérience globale ressentie par l'utilisateur lors de l'utilisation d'une interface, d'un appareil digital ou plus largement en interaction avec tout dispositif ou service. Nous avons déployé au sein de la délégation une démarche centrée utilisateurs qui s'appuie sur une équipe d'experts en ergonomie et création

d'interfaces, en gardant à l'esprit le parcours de l'utilisateur. Nous avons également lancé récemment un programme de recrutement pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de partager leurs retours d'expérience et de tester en avant-première nos futures solutions.

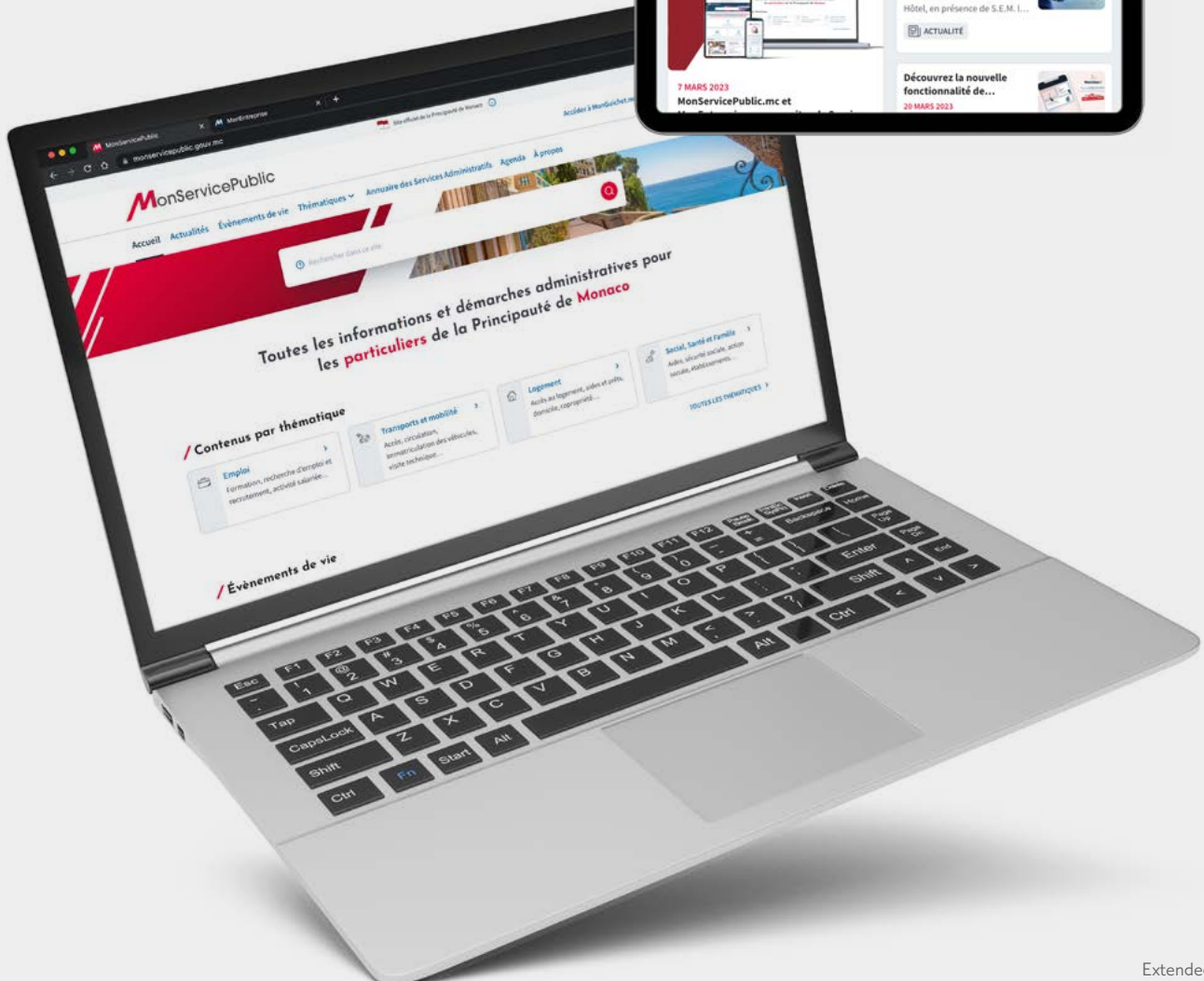
Vous avez également participé à la conception du nouveau site LegiMonaco. Quelles sont les nouveautés pour les professionnels du droit en Principauté ?

L'accès au droit est un enjeu important pour les professionnels mais aussi pour tous ceux qui s'y intéressent. Les justiciables doivent pouvoir connaître les lois, ses textes d'application et la façon dont les tribunaux l'appliquent. Les professionnels aussi bien Monégasques qu'étrangers doivent pouvoir connaître facilement le contexte réglementaire. C'est un outil majeur d'attractivité pour le pays.

DEUX NOUVEAUX SITES OFFICIELS D'INFORMATION ADMINISTRATIVE

Depuis plus de 10 ans, les sites officiels d'information administrative Particuliers et Entreprises accompagnent les Monégasques, résidents et entreprises au quotidien pour les démarches grâce à des actualités, des fiches pratiques multilingues, un agenda des événements ou encore un annuaire complet des services de l'Administration. En moyenne, près de 700 000 visites ont été recensées chaque année!

Depuis début mars, les deux portails ont fait peau neuve. Avec MonServicePublic et MonEntreprise, l'accès à l'information est désormais facilité, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. En effet, les nouvelles versions des sites ont été repensées pour faciliter un usage en mobilité, grâce à une interface plus ergonomique et moderne et un moteur de recherche plus performant.



3 QUESTIONS À

CHRISTOPHE PIERRE

Directeur des Plateformes et Ressources Numériques
à la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique
et Directeur du Bureau des Affaires Spatiales



Christophe Pierre explique comment tous les sites de l'Administration ont vu leurs réseaux Internet améliorés.

Pourquoi la refonte des systèmes de réseaux dite ROSIERS est essentielle pour l'Administration ?

Avec le programme de refonte des systèmes de réseaux de l'Administration, nous avons fait la promesse aux 5000 fonctionnaires et agents de l'État de pouvoir travailler sereinement, rapidement et de manière sécurisée depuis n'importe quel site du Gouvernement ou en mobilité. C'était impératif : nos réseaux étaient vieillissants, les pannes et micro-coupures multipliées, et le travail en mobilité quasiment impossible.

Quels sont les bénéfices concrets pour les utilisateurs de l'Administration et des ambassades de Monaco à l'étranger ?

Les bénéfices pour les fonctionnaires et agents de l'État, mais aussi pour

l'Administration elle-même sont nombreux : une connexion WIFI unique et automatique sur l'ensemble des sites, un WIFI invité performant, un dispositif hautement sécurisé, la souveraineté de nos infrastructures, une meilleure supervision et maîtrise de notre consommation et de nos coûts.

Le Bureau des Affaires Spatiales que vous dirigez a rejoint la Fédération Astronautique Internationale (IAF) en 2022. Quel est l'enjeu ?

Cette adhésion s'inscrit dans la volonté de la Principauté de Monaco de participer au développement du secteur spatial aux côtés des grandes agences spatiales, parmi lesquelles la NASA et l'ESA, notamment en vue d'aider la communauté internationale à une meilleure évaluation et compréhension des crises

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le 2 août 2021, S.A.S. le Prince Souverain a signé l'Ordonnance Souveraine n° 8.809 portant création d'un Bureau des Affaires Spatiales. La création d'une structure administrative encadrant le développement du secteur de l'aérospatial en Principauté fait suite à un dialogue avec les acteurs économiques de ce secteur implantés en Principauté, dont les activités comprennent la fabrication de satellites d'observation de la Terre, de télécommunications et d'engins astromobiles. La création du Bureau répond donc aux attentes des acteurs du secteur, permettant à la Principauté d'interagir avec ses « homologues » étrangers, de se faire représenter dans les instances internationales dédiées, et d'accueillir de nouveaux entrants de ce secteur sur son territoire.

environnementales auxquelles nos sociétés se mesurent. L'exploration spatiale est aussi une thématique à laquelle le Bureau des Affaires Spatiales restera attentif, du fait de l'implication directe de plusieurs sociétés ou startups monégasques dans le secteur. Les savoir-faire des acteurs du spatial monégasques pouvant contribuer à toutes ces actions, l'un des objectifs du Bureau des Affaires Spatiales est d'établir un pont entre ces acteurs et les programmes spatiaux internationaux. Un autre sera de sensibiliser la jeunesse sur la diversité des activités spatiales et de leurs perspectives professionnelles.

DES ROUTES NUMÉRIQUES SOUVERAINES POUR UNE TRANSFORMATION MODERNE ET SÉCURISÉE



Débuté en 2019, le programme ROSIERS a pour ambition de moderniser l'ensemble des infrastructures réseaux et système d'information de l'Administration monégasque, ambassades à l'étranger comprises, et ainsi être en phase avec l'accélération de la transformation numérique de la Principauté.

« Pouvoir travailler, se connecter, communiquer et interagir depuis n'importe quel site du Gouvernement »

Les travaux sont en cours : refonte de l'infrastructure systèmes et réseaux, équipements modernes, nouveaux data center etc.

En 4 ans, 47 sites dont 8 ambassades ont été modernisés.

E-AMBASSADE MONÉGASQUE : DÉMARRAGE CETTE ANNÉE

Le 15 juillet 2021, Monaco signait un accord bilatéral pourtant sur l'hébergement des données sensibles de la Principauté avec le Grand-Duché du Luxembourg. Les données bénéficieront des garanties d'inviolabilité et d'immunité voisines de celles accordées à une ambassade physique. Ainsi, le Cloud Souverain monégasque sera dupliqué dans le data center luxembourgeois. Le Gouvernement Princier, les opérateurs d'importance vitale et les entreprises de la Principauté pourront tous en bénéficier.

Comment ces données sont-elles réellement protégées ?

Huit groupes électrogènes sont capables de prendre le relais en cas de panne électrique. Dans une autre pièce, des bonbonnes d'azote sont prêtes à envoyer du gaz neutre pour circonscrire un début d'incendie. Un système de refroidissement permet aussi d'éviter la surchauffe du site dont la puissance maximale frise les 10 mégawatts. Et en cas de cyberattaques ? Le réseau est fermé, sans aucun lien vers l'extérieur.

3 QUESTIONS À

AGNÈS LEPAULMIER

Secrétaire Générale de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives (C.C.I.N.)



« Nos missions sont axées autour de trois piliers: sensibiliser, accompagner et contrôler. »

Quel est le rôle de la C.C.I.N. ?

La Commission de Contrôle des Informations Nominatives est l'Autorité de protection des données à caractère personnel en Principauté. À l'instar de la C.N.I.L. en France, la C.C.I.N. est le régulateur des données personnelles et veille au respect des libertés et des droits des personnes, dont les données personnelles (ou informations nominatives) sont collectées et traitées par des organismes publics et/ou privés.

La C.C.I.N. dispose du statut particulier d'Autorité Administrative Indépendante monégasque, instituée par la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, et a notamment pour mission de contrôler et vérifier le respect des dispositions législatives et réglementaires en matière de protection des données personnelles, à l'exception des activités exclusivement personnelles ou domestiques. Au-delà des frontières de Monaco, la C.C.I.N. occupe également un rôle international dans le cadre du mécanisme de coopération avec l'ensemble des Autorités de protection européennes ou en dehors de l'Europe.

Quelles sont vos missions au quotidien ?

La première de nos missions, en tant qu'Autorité de protection, est de sensibiliser l'ensemble des acteurs publics et privés de la Principauté, ainsi que les usagers, sur les enjeux inhérents à la protection des données personnelles. Cela peut se matérialiser par des recommandations sur l'utilisation de certains outils numériques, par exemple.

Notre seconde mission est celle d'accompagner les structures dans leur mise en conformité avec la réglementation. À titre d'exemple, nous rencontrons régulièrement l'équipe juridique et les équipes opérationnelles de la D.I.T.N. afin d'échanger sur la faisabilité des projets numériques et de leurs impacts en matière de protection des données personnelles. C'est dans ce cadre que la D.I.T.N. nous a sollicités sur des projets numériques phares du programme Extended Monaco: le déploiement de l'identité numérique en Principauté; la mise à disposition du Portail MonGuichet.mc et des démarches en ligne afférentes ou la création d'une e-ambassade.

Enfin, notre troisième et dernière mission, en tant que régulateur, est de contrôler l'ensemble des traitements mis en œuvre en Principauté, par le biais des formalités préalables qui nous sont déposées et soumises pour avis, d'instruire les plaintes déposées par les personnes concernées, et

de sanctionner, le cas échéant, les acteurs qui ne respecteraient pas la réglementation applicable.

Comment la C.C.I.N. intervient-elle dans le développement de la e-ambassade et quels sont les impacts en matière de protection des données ?

Dans le cadre de nos échanges avec le Gouvernement, les équipes de la D.I.T.N. nous ont présenté le projet de déploiement d'une e-ambassade au Luxembourg qui hébergera, à terme, l'ensemble des données contenues dans le Cloud Souverain. Dans ce cas précis, il est important de souligner que le projet de e-ambassade, bénéficie d'un régime juridique particulier. En effet, il bénéficie d'une immunité similaire à celle d'une ambassade physique, s'appuyant sur les règles définies dans l'article 22 de la Convention de Vienne de 1961, mais ne bénéficie pas pour autant du régime d'extraterritorialité, permettant à Monaco d'étendre sa juridiction sur un territoire étranger, à savoir ici le Luxembourg. Concrètement en matière de protection des données, cela signifie qu'un double régime juridique s'applique: le droit monégasque devant notre Commission et le droit luxembourgeois, donc le droit européen de la protection des données personnelles (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, le « R.G.P.D. »).

3 QUESTIONS À

JEAN-CHARLES HARLÉ

Directeur des Systèmes d'Information
à la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique



« Toutes les données de l'État auront migré dans le Cloud au plus tard en 2025 »

La Direction des Systèmes d'Information assure le bon fonctionnement du système d'information de l'État et veille à la modernisation des outils de l'Administration. Son Directeur Jean-Charles Harlé explique comment les données de l'État vont migrer vers le Cloud.

Le Cloud Souverain est-il une opportunité pour l'informatique du Gouvernement ?

Le Cloud Souverain, homologué aux plus hauts standards internationaux de sécurité, constitue un gage de robustesse pour l'informatique du Gouvernement. Dans le Cloud, la sécurité est gérée par l'opérateur qui se dote des moyens techniques et humains pour garantir ces standards. Par ailleurs, la maintenance et la protection des data centers étant opérées par Monaco Cloud, le risque d'incident et leur gravité

sont considérablement réduits ! Les clients ont de plus facilement accès à plusieurs data centers pour répartir leurs données et ressources IT. Cette répartition permet de mitiger le risque et l'impact d'un incident. Enfin, en dupliquant leurs données sur plusieurs data centers distants, les clients peuvent même se prémunir de toute interruption de service quel que soit l'incident ou le sinistre. Le Cloud souverain offre enfin de nouveaux usages pour le jumeau numérique 3D de la Principauté, et en matière d'Intelligence Artificielle.

Quels sont les prérequis pour migrer les systèmes d'information de l'État dans le Cloud ?

Le Cloud Souverain sera à la base de la modernisation de notre administration et de la protection des données de l'État. La mission de Monaco Cloud est d'offrir au Gouvernement monégasque, aux OIV et aux entreprises privées situées à Monaco et à l'international les infrastructures et services cloud aux plus hauts standards mondiaux (y compris en termes de confidentialité, d'intégrité et de traçabilité). L'homologation PSSI-E, obtenue en 2022, était un prérequis à la migration des systèmes d'information du Gouvernement selon la méthodologie recommandée par l'AMSN. L'État a donc d'ores et déjà commencé son opération « Gouv to cloud », consistant à déposer ses données sur le Cloud Souverain.

Concrètement, quel est le calendrier de migration du Gouvernement ?

Le Gouvernement aura transféré la quasi-totalité de ses données d'ici fin 2024/2025.

UN NUMÉRIQUE DURABLE

À Monaco, la transition numérique doit être durable et l'Administration exemplaire dans ce domaine.

Compte tenu des objectifs de réduction de gaz à effet de serre de la Principauté (55 % d'ici 2030), l'Administration monégasque a pour ambition de drastiquement réduire sa consommation énergétique.

« La consommation énergétique du numérique augmente de 9 % par an. Cela devient un enjeu à part entière. Quel que soit le levier de la transition, il y aura un impact environnemental, nous devons collectivement trouver le bon équilibre dans le couple technologie et sobriété. En termes de consommation énergétique, la démarche à suivre est premièrement d'éviter, c'est-à-dire supprimer les sources de consommation évitables ; deuxièmement de réduire, c'est-à-dire améliorer l'efficacité énergétique du parc d'équipements informatiques et du réseau ; et troisièmement d'investir dans les énergies renouvelables pour alimenter les systèmes numériques. »

Annabelle Jaeger-Seydoux

Comment concilier les transitions énergétique et numérique? Mutualisation des imprimantes, dématérialisation des bulletins de paie - et des courriers internes prochainement -, intégration de questionnaires environnementaux dans les process d'achats, signature du Pacte National pour la transition énergétique par tous les agents et fonctionnaires, mise en place de filières de recyclage dédiées à la Direction des Services Informatiques, en partenariat avec la Direction de l'Aménagement Urbain et la Société

Monégasque d'Assainissement etc. Les actions sont multiples. Et les résultats déjà palpables.

Suite aux analyses de cycle de vie dans l'Administration, certaines actions d'optimisation ont ainsi été décidées l'année dernière, notamment l'allongement de la durée de vie du parc informatique à 5 ans. Cette simple mesure entraîne une réduction d'émission de CO₂ de 233 tonnes et d'extraction de ressources naturelles, soit l'équivalent de 191 vols allers-retours Paris-New York et de 1 074 voitures.

Tous les leviers sont bons : 25 % des services administratifs se sont engagés à restituer leurs imprimantes individuelles.

L'allongement de la durée de conservation des équipements – de 3 ans à 5 ans – pour les ordinateurs et écrans permet d'économiser :

233 tonnes
de CO₂
(soit 191 allers-retours
Paris-NYC)

L'extraction de ressources
de l'équivalent de plus de

100 véhicules



Le BYOD proposé par le Gouvernement et adopté par 1 000 fonctionnaires et agents permet d'économiser :

14 tonnes
de CO₂
(soit 12
allers-retours
Paris-NYC)

L'extraction de
65 tonnes
de ressources/an

la production de
88 kg
de déchets
électroniques



L'INCLUSION NUMÉRIQUE COMME CREDO



L'inclusion numérique est une priorité du programme Extended Monaco.

L'enjeu est évident pour les populations les plus séniors (selon le dernier rapport annuel de l'IMSEE, 25 % de la population monégasque et résidente a plus de 65 ans). Mais malgré les idées reçues, c'est aussi un enjeu pour les populations plus jeunes et les personnes en situation de handicap, car l'illectronisme est un phénomène transgénérationnel.

De nombreuses initiatives ont été mises en place en Principauté pour accompagner la population sur le terrain et prévenir l'illectronisme, et ce quel que soit l'âge.

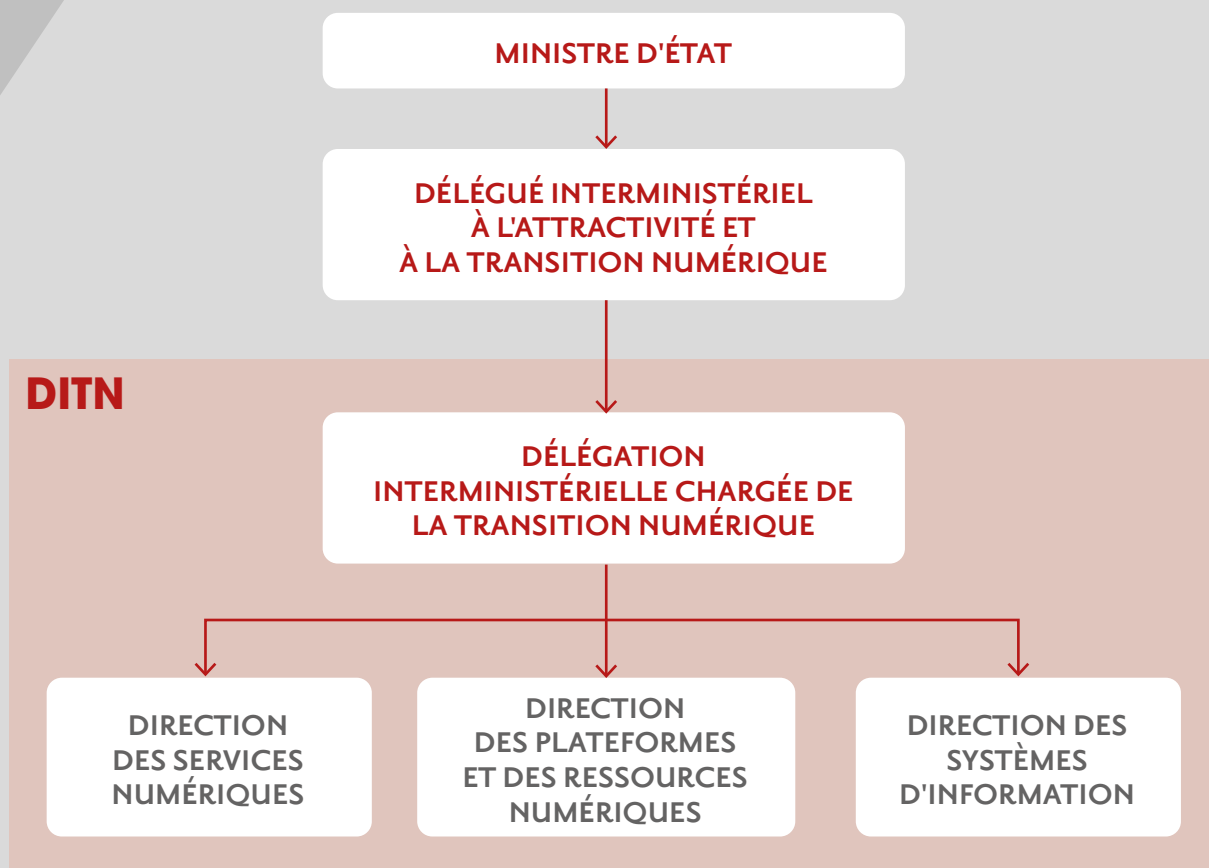
L'intégration de la dimension numérique dans les pratiques pédagogiques est essentielle. Au-delà de la programmation, 100 % des élèves du Collège Charles III, du Lycée Albert 1^{er} et du Lycée Technique sont équipés et formés au numérique. La formation des dirigeants, salariés, étudiants et jeunes diplômés a été ciblée en proposant un catalogue de

formations dans le cadre de notre programme Extended Monaco pour l'Entreprise. L'accessibilité des sites internet institutionnels est également un sujet sur lequel le programme a travaillé pour les personnes en situation de handicap (déficience visuelle ou auditive, mobilité réduite, troubles cognitifs). Les efforts nécessaires sont faits pour permettre à toute la population d'y avoir accès facilement.

Et demain ?

Prochainement un espace en ville dédié au numérique va ouvrir ses portes, fruit d'un partenariat avec Monaco Telecom et le soutien de la Mairie de Monaco. Ce lieu permettra d'accueillir toutes les personnes souhaitant s'informer, se documenter, échanger et se former sur le numérique, avec des conseillers présents en permanence sur place. L'ensemble de la population et des professionnels pourront tirer le meilleur du numérique.

LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE CHARGÉE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE (DITN)



LES 4 OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME EXTENDED MONACO



Étendre la portée de nos infrastructures actuelles et amorcer l'acquisition d'infrastructures et de plateformes correspondant aux dernières ruptures technologiques, gages d'excellence, de souveraineté et de sécurité ;



Renforcer l'attractivité de Monaco et contribuer à son développement économique ;



Améliorer la qualité de vie des Monégasques, résidents et pendulaires ;



Transformer l'Administration et augmenter la valeur du service public pour tous les usagers sans exception, tout en développant l'efficacité interne.

LE NUMÉRIQUE EN CHIFFRES À MONACO



30 avril 2019

Lancement du programme
Extended Monaco en présence
de S.A.S. le Prince Albert II.



858,8 M€

Le poids du numérique
dans le CA global de
la Principauté en 2021

Source : rapport IMSEE 2022 –
Monaco en chiffres.



+ 18,4 %

Croissance du CA numérique
global 2021 en Principauté,
par rapport à 2020

Source : rapport IMSEE 2022 –
Monaco en chiffres.



1 Md €

Le poids du numérique dans
le CA global de la Principauté
estimé en 2021 en intégrant la
part numérique des activités
traditionnelles (avec
l'e-commerce notamment)



80 %

Taux d'utilisation moyen
des services en ligne



86 %

Taux de satisfaction
exprimé par les usagers
des services en ligne



2 000+

Un écosystème de plus de
2000 salariés engagés dans
les entreprises de services
numériques monégasques



200+

talents réunis
au sein de la DITN
à Fontvieille

Extended
Monaco

